



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# ÉLÉMENTS SUR LES PERSONNES AGÉES DANS LA HAUTE-LOIRE

GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine  
DREETS-ARA -Service Étude, Évaluation, Statistique

Décembre 2023



## EN BREF

### *Avertissement*

*Les tranches d'âge de la population visée peuvent varier selon les sources et les statistiques disponibles : 60 ans et plus, 65 ans et plus, avec un détail plus ou moins fin. Une approche infra-départementale par arrondissement ou EPCI complète l'approche départementale, autant que faire se peut.*

### **Population**

En Haute-Loire, la population des 65 ans et plus (55 725 personnes) représente 24% de la population totale. Elle est en surreprésentation par rapport à la moyenne régionale (20%). Les femmes sont majoritaires (56%) parmi les 65 ans et plus. L'arrondissement de Brioude est celui qui présente le poids des 65 ans et plus dans sa population le plus conséquent (28%), devant le Puy-en-Velay (25%) et Yssingeaux (22%). Entre 2009 et 2020, la hausse générale de la population (+2%) concerne très majoritairement les tranches d'âge au-dessus de 60 ans. En Haute-Loire, 68,3% des personnes entre 65 et 79 ans vivent en couple et 27,6% vivent seules en 2020, avec de faibles différences entre les arrondissements. A partir de 65 ans, les ménages de femmes seules (63% pour les 65-79 ans, 82% pour les 80 ans et plus) sont plus fréquents que les ménages d'hommes seuls.

### **Logement**

En 2020 en Haute-Loire, 78 959 résidences principales, soit 76% d'entre elles, sont des maisons (51% dans l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes). Cette part est de 82% lorsque l'âge de la personne de référence des ménages est compris entre 65 et 79 ans, 77% pour les 80 ans ou plus

### **Ressources financières**

En 2020, le revenu annuel disponible médian par unité de consommation en Haute-Loire s'établit à 21 470 € : il est plus élevé pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans (22 850 €), alors que c'est l'inverse pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus (20 510 €). La Haute-Loire figure parmi les départements de la région avec les plus faibles niveaux de vie médians pour les ménages dont la personne de référence est plus âgée, plus encore dans l'arrondissement de Brioude ou encore dans les CC du Pays de Cayre et de Pradelles et des Rives du Haut Allier. Le département de la Haute-Loire est celui qui, dans la région, présente l'écart le plus faible entre les plus riches et les plus pauvres, y compris pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans.

Le taux de pauvreté (11,9%) est légèrement plus élevé qu'au niveau régional pour les 60 à 74 ans (9,2 % contre 9 %) ; il est nettement plus élevé que la moyenne régionale à partir de 75 ans (11,6 % contre 8,8 %) et même supérieur à celui des autres départements sur cette tranche d'âge. Il est le plus élevé dans l'arrondissement de Brioude, y compris pour les plus âgés.

7 122 aides sociales ont été versées aux personnes âgées de 60 ans ou plus hors personnes handicapées, en Haute-Loire en décembre 2021 ; il s'agit à 92% de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, dont 58% de l'APA « établissements ». 70% des allocataires de l'APA sont des femmes.

## **Santé**

En Haute-Loire, selon l'enquête Vie Quotidienne et Santé, plus du quart des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile (18 300 sur 69 300) déclarent être confrontées à une limitation fonctionnelle sévère ou à une forte restriction d'activité. La Haute-Loire se situe parmi les 4 départements régionaux les plus concernés. Les limitations physiques sont citées le plus souvent (19%), devant les limitations sensorielles (10%) ou cognitives (9%). Les personnes de 60 ans ou plus sont 18% à déclarer recourir à une aide technique, 5% à un aménagement de leur logement. Par ailleurs, 20% bénéficient de l'aide de leur entourage et 14% de professionnel·les.

D'ici 2070, en Haute-Loire, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus dépendantes passerait de 9 250 en 2015 à 16 140 en 2050, soit une hausse de 6 900 personnes (+75%, soit un peu moins qu'au niveau régional). En 2015, le taux de dépendance des personnes âgées de 75 ans et plus du département est de 36%, contre 31,3% au niveau régional. Ce taux est le deuxième le plus élevé de la région. La Haute-Loire est un des départements de la région qui compte le plus de places en institution pour personnes âgées de 75 ans et plus dépendantes, qui correspond à 39,4 places en institution pour 100 seniors dépendants. Sous l'hypothèse d'une stabilité du nombre de places en institution entre 2015 et 2050, étant donné la hausse du nombre de personnes de 75 ans et plus dépendantes, le nombre de places passerait de 39 à 22 places. En 2015, en donnant la priorité aux dépendants sévères (et toujours sous la même hypothèse de stabilité du nombre de places), les dépendants sévères de 75 ans et plus du département occuperaient en 2050 près de 6 places sur 10 en institution (soit 2 128 places en 2050, contre 1 723 en 2015).

## **Numérique**

Quel que soit l'âge, en 2018, l'ensemble des indicateurs mobilisés montrent une situation en matière d'usage numérique plus défavorable en Haute-Loire qu'en moyenne régionale ou que pour la moyenne de la France de province. En région<sup>1</sup>, le taux d'illectronisme augmente avec l'âge tandis que les taux de maîtrise numérique élevée ou d'utilisation quasi-quotidienne évoluent en sens inverse de l'âge.

## **Précarité énergétique**

En 2015, en Haute-Loire, le taux moyen de vulnérabilité énergétique s'établissait à 36%, avec des disparités selon les territoires. Ce taux en Haute-Loire est, avec celui du Cantal, l'un des plus forts de la région (18,6% en moyenne régionale). Ce constat vaut également pour les personnes âgées de 60 à 65 ans (taux de 40%) et celles de plus de 75 ans (54%) contre respectivement 28% et 14% en moyenne régionale. Les personnes âgées sont par ailleurs les plus exposées à la vulnérabilité énergétique, en Haute-Loire comme ailleurs.

---

<sup>1</sup> Nous ne disposons pas de données départementales par tranche d'âge.

# SOMMAIRE

EN BREF .....	2
SOMMAIRE .....	4
INTRODUCTION GENERALE .....	5
1. POPULATION .....	6
1.1. Données de cadrage .....	6
1.2. Composition et taille des ménages .....	9
2. LOGEMENT .....	12
2.1. Age et nombre de pièces des logements .....	13
2.2. Age et statut d'occupation des logements .....	14
3. DIFFICULTES FINANCIERES .....	16
3.1. Niveau de vie médian .....	16
3.2. Pauvreté-âge .....	22
3.3. Aides sociales aux personnes âgées .....	27
4. SANTÉ .....	34
4.1. Santé / autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus .....	34
4.2. Dépendance- Projections .....	38
5. NUMERIQUE .....	43
6. PRECARITÉ ÉNERGETIQUE .....	47
BIBLIOGRAPHIE .....	51
Dernières publications .....	52

## INTRODUCTION GENERALE

En réponse partielle à une commande de la DDETS de Haute-Loire, soucieuse d'alimenter le **Plan Départemental d'Action pour le Logement** et l'Hébergement des **Personnes Défavorisées** (PDALHPD) ce document procède à une recension d'informations essentiellement quantitatives, sur la population des personnes âgées haut-ligériennes et les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées.

Il balaye ainsi leur situation du point de vue de leur nombre et de quelques caractéristiques démographiques (1), de leurs difficultés financières (2), de leur santé (3), de leur rapport au numérique (4) et de la précarité énergétique auxquelles elles peuvent être exposées (5).

Les tranches d'âge de la population visée peuvent varier selon les sources et les statistiques disponibles : 60 ans et plus, 65 ans et plus, avec un détail plus ou moins fin. Une approche infra-départementale par arrondissement ou EPCI complète l'approche départementale, autant que faire se peut. Une comparaison avec la moyenne régionale est réalisée pour la plupart des indicateurs mobilisés. Les données sont les plus récentes possibles. L'ensemble de ces éléments est précisé en entête de chaque partie.

Certaines thématiques n'ont pas été abordées, faute de données disponibles avec le détail par tranche d'âge : c'est le cas notamment du RSA, de l'endettement des ménages, des situations d'expulsions.

# 1. POPULATION

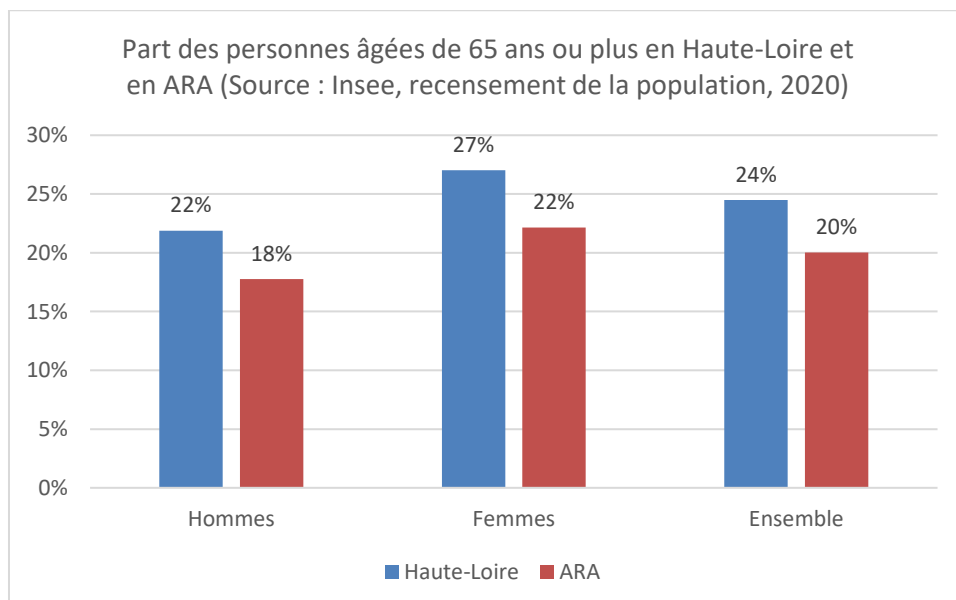
## 1.1. Données de cadrage

**Population couverte** : 65 ans et plus ; tranches d'âges quinquennales (Moins de 5 ans – 100 ans et +).  
**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes, Haute-Loire et les 3 arrondissements pour quelques indicateurs.  
**Période** : 31/12/2009 et 31/12/2020  
**Source** : Insee, recensement de la population

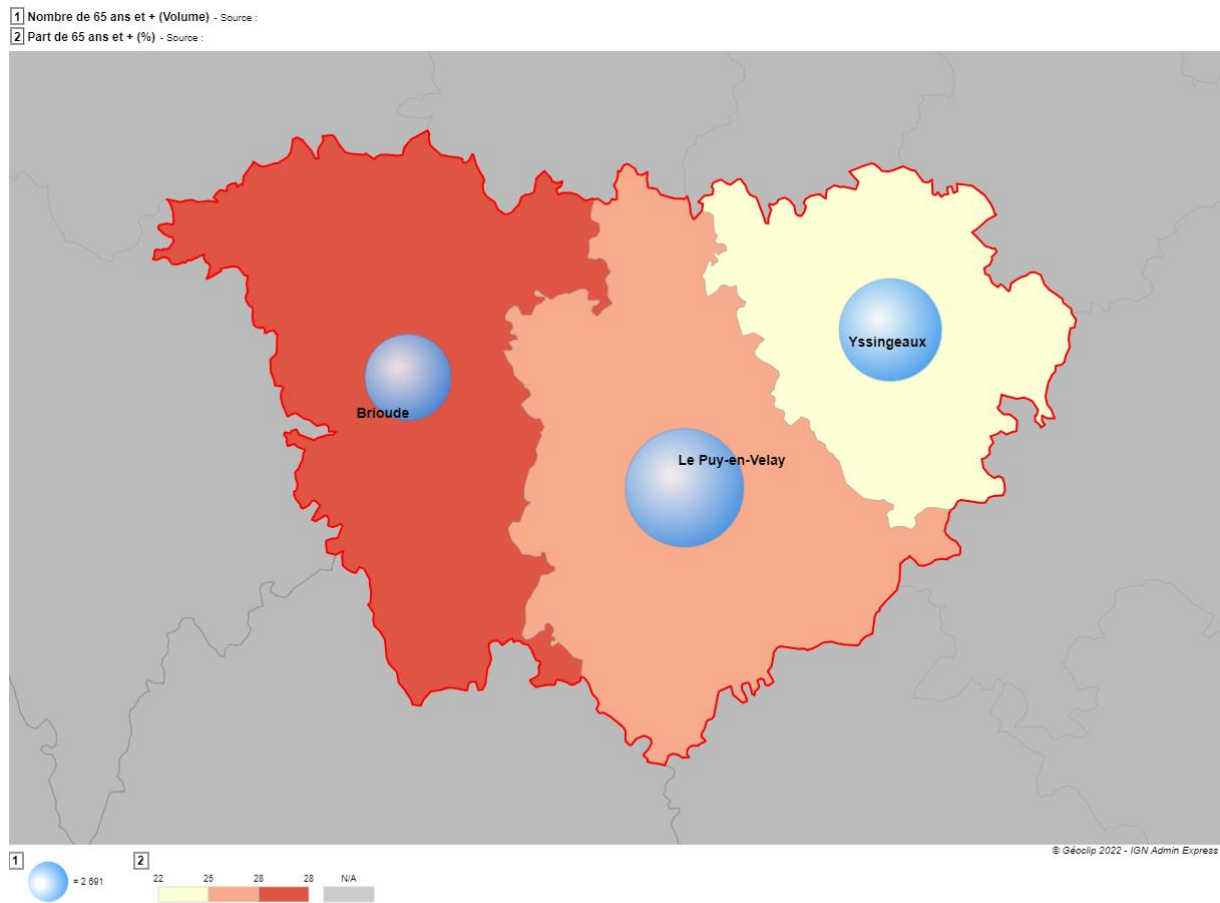
En Haute-Loire, la population des 65 ans et plus (55 725 personnes) représente 24% de la population totale. Elle est en surreprésentation par rapport à la moyenne régionale (20%). Ce constat est valable pour les hommes comme pour les femmes (cf. Figure 1). Compte tenu de leur espérance de vie plus grande, ces dernières sont majoritaires (56%) parmi les 65 ans et plus, dans une proportion comparable à celle de la région.

C'est dans l'arrondissement du Puy-en-Velay que le nombre de 65 ans et plus est le plus élevé, devant celui d'Yssingeaux et de Brioude (cf. figure 2, cercles). En revanche, l'arrondissement de Brioude est celui qui présente le poids des 65 ans et plus dans sa population le plus conséquent (28%), devant le Puy-en-Velay (25%) et Yssingeaux (22%) (aplats de couleur).

**Figure 1 – Part des 65 ans et plus en Haute-Loire et en région en 2020 - Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.**



**Figure 2 – Nombre et part de 65 ans et plus dans les arrondissements de la Haute-Loire - Source : Insee, recensement de la population 2020**



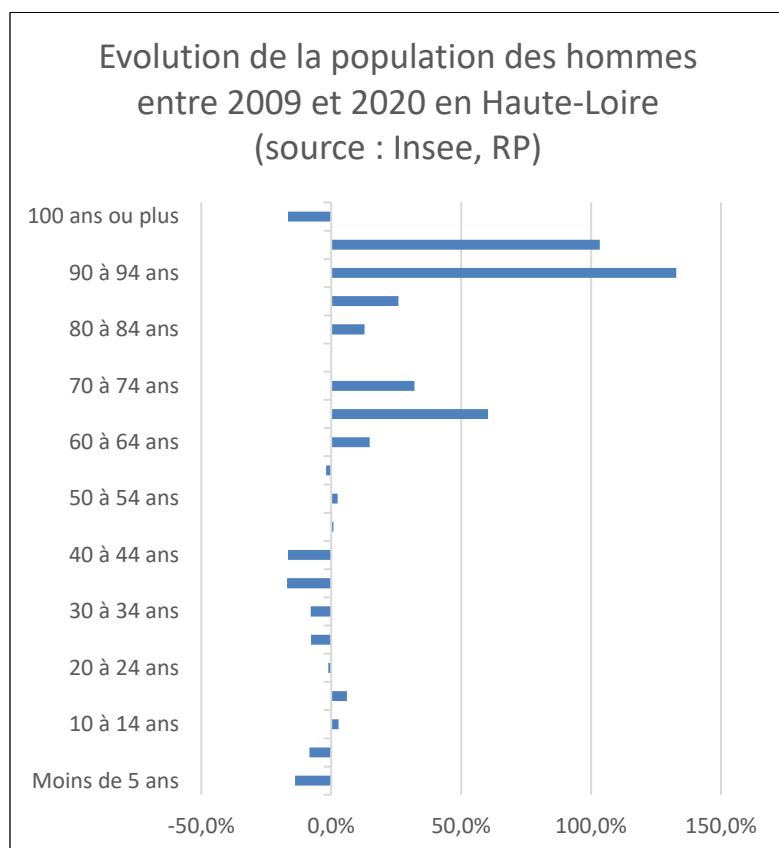
La population totale en Haute-Loire a augmenté de 2% entre 2009 et 2020, dans des proportions proches entre les hommes et les femmes. La hausse générale de la population concerne très majoritairement les tranches d'âge au-dessus de 60 ans. La plupart des tranches d'âges en deçà de 40 ans est en retrait. Ces constats valent aussi bien pour les hommes que pour les femmes (cf. Figures 3, 4).



**Figure 3 – Population et évolution 2009-2020 en Haute-Loire - Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023**

	Population par tranche d'âges en 2020			Evolution 2009-2020		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 5 ans	5 564	5 138	10 702	-13,9%	-18,8%	-16,3%
5 à 9 ans	6 545	6 338	12 883	-8,3%	-5,0%	-6,7%
10 à 14 ans	7 189	6 866	14 055	2,9%	3,7%	3,3%
15 à 19 ans	6 865	6 191	13 056	6,0%	4,3%	5,2%
20 à 24 ans	5 080	4 254	9 334	-1,1%	-7,9%	-4,3%
25 à 29 ans	5 099	4 887	9 987	-7,8%	-9,5%	-8,7%
30 à 34 ans	5 758	5 674	11 432	-7,9%	-9,1%	-8,5%
35 à 39 ans	6 366	6 401	12 767	-17,0%	-15,8%	-16,4%
40 à 44 ans	6 830	6 812	13 642	-16,6%	-11,3%	-14,0%
45 à 49 ans	7 848	7 766	15 613	0,9%	3,8%	2,3%
50 à 54 ans	8 128	7 902	16 030	2,5%	1,9%	2,2%
55 à 59 ans	7 990	7 882	15 873	-1,9%	1,8%	-0,1%
60 à 64 ans	8 175	8 215	16 390	14,8%	16,6%	15,7%
65 à 69 ans	8 043	8 224	16 267	60,4%	53,8%	57,0%
70 à 74 ans	6 347	6 862	13 209	32,1%	18,2%	24,5%
75 à 79 ans	4 039	4 918	8 957	0,1%	-14,5%	-8,5%
80 à 84 ans	3 242	4 635	7 877	12,8%	-6,4%	0,7%
85 à 89 ans	1 883	3 803	5 686	25,9%	19,5%	21,6%
90 à 94 ans	745	2 105	2 850	132,8%	109,2%	114,9%
95 à 99 ans	179	619	799	103,4%	41,0%	51,6%
100 ans ou plus	5	76	81	-16,7%	58,3%	50,0%
<b>Ensemble</b>	<b>111 920</b>	<b>115 569</b>	<b>227 489</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,0%</b>

**Figures 4 – Evolution de la population entre 2009 et 2020 selon le sexe en Haute-Loire - Source : Insee, recensement de la population 2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023**



## 1.2. Composition et taille des ménages

**Population couverte :** 65 et plus (65 à 79 ans/80 ans ou plus) - Les 55 à 64 ans sont indiqués dans certains graphiques

**Géographie :** Auvergne-Rhône-Alpes, Haute-Loire et les 3 arrondissements.

**Période :** 2020

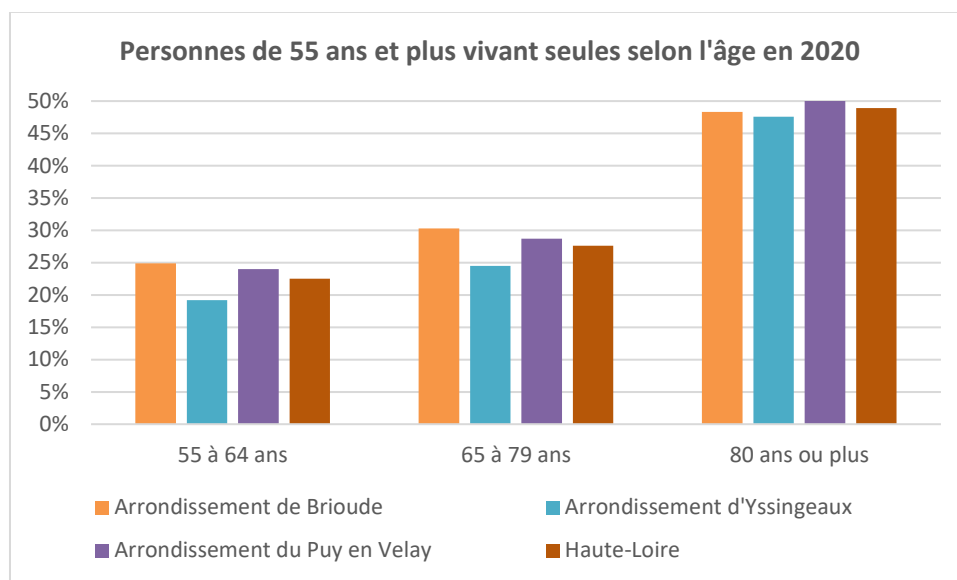
**Source :** Insee, recensement de la population

En Haute-Loire, 68,3% des personnes (dans les ménages – cf. Encadré 1) âgées entre 65 et 79 ans vivent en couple, tandis que 27,6% d’entre elles vivent seules en 2020 (30,3% dans l’arrondissement de Brioude, 24,5% dans celui d’Yssingeaux). (Cf. Figures 6 et 7). Presque la moitié des personnes en ménage de 80 ans et plus vivent seules, 37,1% d’entre elles vivent en couple.

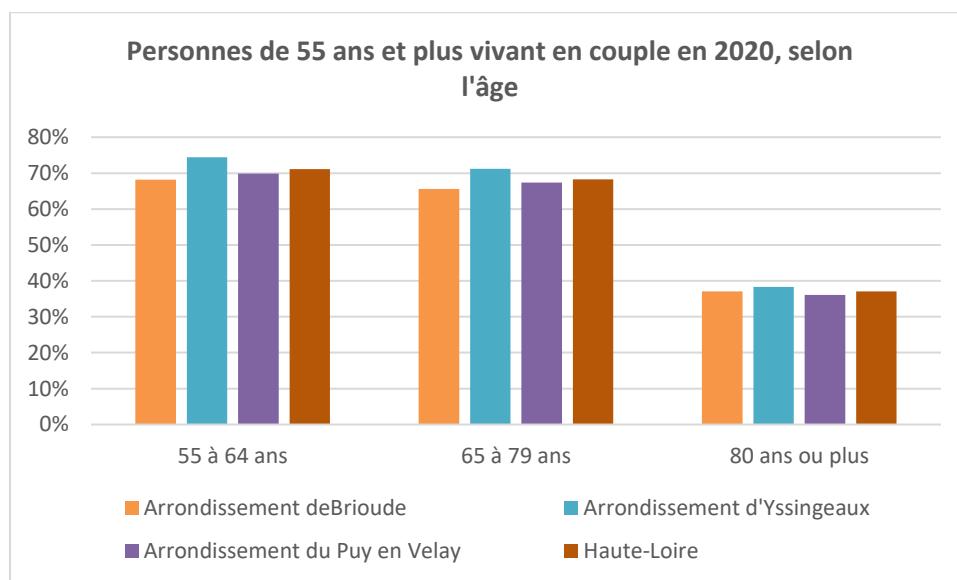
On observe peu de différences entre les arrondissements. Ces parts sont assez stables dans le temps depuis 2004. On peut cependant noter une légère hausse des personnes de 80 ans et plus vivant en couple en Haute-Loire : de 32,3% en 2009 cette part est passée à 34,5% en 2014, puis 37,1% en 2020. Au sein du département, cette augmentation est observée sur tous les arrondissements, de façon un peu plus marquée sur celui du Puy en Velay et surtout celui d’Yssingeaux où la part des personnes de 80 ans et plus vivant en couple est passée de 30,9% en 2009 à 35,3% en 2014 puis à 38,3% en 2020.

Cette hausse de personnes vivant en couple se retrouve également dans la tranche d'âge des 65-79 ans, même si elle est moindre entre 2014 et 2020.

**Figure 6 - Part des personnes de 55 ans et plus vivant seules selon l'âge (population des ménages) - Source : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023**



**Figure 7 - Part des personnes de 55 ans et plus vivant en couple seules selon l'âge (population des ménages) - Source : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023**



### Ménages

En Haute-Loire, les ménages dont l'âge de la personne de référence est compris entre 65 et 79 ans sont majoritairement (53%) des ménages de deux personnes (plus qu'en moyenne départementale, 35%), tandis que les ménages des 80 ans et plus sont en revanche plus souvent composés (63%) d'une seule personne (cf. Figure 8). Ces parts sont comparables à celles de la région.

**Figure 8 - Part des ménages par taille du ménage et âge de la personne de référence en 2020, en Haute-Loire - Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.**

Ensemble	1 personne	2 personnes	3 personnes et plus	Ensemble
65 à 79 ans	43%	53%	4%	100%
80 ans ou plus	63%	34%	3%	100%
Ensemble	37%	35%	29%	100%

A partir de 65 ans, les ménages de femmes seules (63% pour les 65-79 ans, 82% pour les 80 ans et plus) sont plus fréquents que les ménages d'hommes seuls. Tandis que les ménages d'hommes vivant seuls de 65 ans et plus restent minoritaires (cf. Figure 9).

**Figure 9 - Part des ménages par taille du ménage, sexe et âge de la personne de référence en 2020, en Haute-Loire - Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.**

	1 personne		2 personnes		3 personnes et plus		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
65 à 79 ans	63%	28%	35%	66%	2%	6%	100%	100%
80 ans ou plus	82%	35%	17%	59%	1%	5%	100%	100%
Ensemble	47%	29%	31%	37%	22%	34%	100%	100%

Au sein du département, les ménages de personnes seules âgées entre 65 ans et 79 ans sont un peu moins fréquents dans l'arrondissement d'Yssingaux que dans les deux autres arrondissements (39 % contre 43% pour l'ensemble de la Haute-Loire) (cf. Figure 10). Ce constat est vrai aussi bien pour les femmes que pour les hommes : cela concerne 59% des ménages de femmes seules et 25 % des ménages d'hommes seuls de 65-79 ans de l'arrondissement d'Yssingaux (resp. 63% et 29 % au niveau département).

En revanche il n'y a pas de différence notable sur la tranche d'âge des 80 ans et plus par arrondissement.

**Figure 10 - Part des ménages d'une personne, selon l'âge de la personne de référence en 2020, par arrondissement - Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.**

	Brioude	Puy en Velay	Yssingaux	Haute-Loire
65 à 79 ans	44%	45%	39%	43%
80 ans ou plus	64%	62%	62%	63%
Ensemble	40%	39%	32%	37%

### Encadré 1

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

La personne de référence du ménage (exploitation principale) est :

- la personne active la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ;
- à défaut de personne active, la personne la plus âgée.

### Remarque

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

## 2. LOGEMENT

**Population couverte :** 65 et plus (65 à 79 ans/80 ans ou plus)

**Géographie :** Auvergne-Rhône-Alpes, Haute-Loire.

**Période :** 2020

**Source :** Insee, recensement de la population

En 2020 en Haute-Loire, 78 959 résidences principales (Cf. Encadré 2), soit 76% d'entre elles, sont des maisons (51% dans l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes).

Cette part est de 82% lorsque l'âge de la personne de référence des ménages est compris entre 65 et 79 ans, 77% pour les 80 ans ou plus (cf. figure 11).

Figure 11 -Résidences principales par type de logement et âge de la personne de référence en 2020

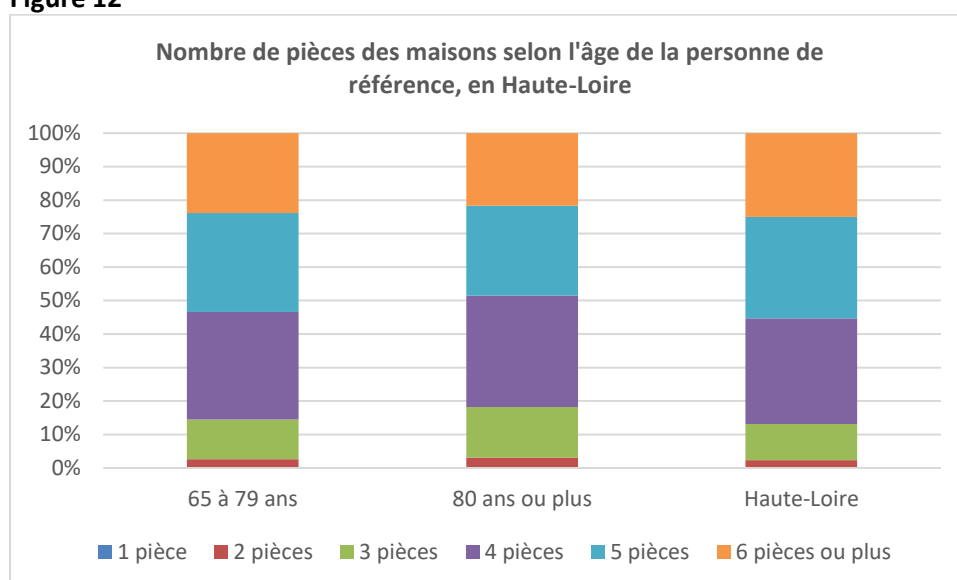
	65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble Haute-Loire	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Maisons	19 334	82%	8 468	77%	78 959	76%
Appartements	4 235	18%	2 450	22%	24 053	23%
Autres	49	0%	49	0%	463	0%
<b>Ens. résidences principales</b>	<b>23 618</b>	<b>100%</b>	<b>10 967</b>	<b>100%</b>	<b>103 475</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

## 2.1. Age et nombre de pièces des logements

Dans le département, plus de la moitié des maisons occupées par des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus ont au minimum 5 pièces (53% pour les 65 à 79 ans contre 57% en ARA, 49% pour les 80 ans et plus comme en ARA) (Cf. Figure 12).

**Figure 12**

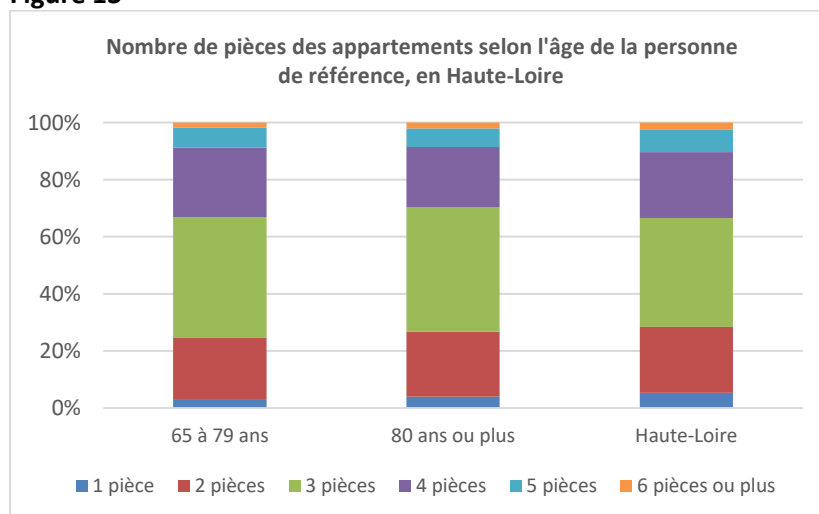


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Pour 23% des ménages altiligériens, leur résidence principale est un appartement. C'est le cas de 18% des ménages dont l'âge de la personne de référence a entre 65 et 79 ans, de 22% pour les 80 ans et plus.

Pour 3% des 65 à 79 ans et plus et pour 4% des 80 ans et plus (5% dans l'ensemble Haute-Loire) vivant en appartement, celui-ci est constitué d'une pièce. Le plus grand nombre vit dans un appartement de 3 pièces (resp. 42% et 43% pour les 65 à 79 ans et 80 ans et plus). (Cf. Figure 13)

**Figure 13**



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

## 2.2. Age et statut d'occupation des logements

92% des ménages dont l'âge de la personne de référence a 65 ans et plus sont propriétaires de leur maison (résidence principale). C'est le cas de 86% de l'ensemble des ménages en Haute-Loire. 3% des 80 ans et plus sont logés gratuitement. (Cf. Figure 14).

**Figure 14 - Maisons (résidences principales) selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence en 2020**

	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Haute-Loire	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Haute-Loire
Propriétaire	17 829	7 822	67 860	92%	92%	86%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	1 099	375	8 063	6%	4%	10%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	117	35	1 049	1%	0%	1%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	45	23	396	0%	0%	1%
Logé gratuitement	244	212	1 591	1%	3%	2%
<b>Ensemble</b>	<b>19 334</b>	<b>8 468</b>	<b>78 959</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

La majorité des ménages vivant en appartement sont locataires en Haute-Loire (78% contre 67% au niveau régional). Cette part est un peu moins élevée pour les 65 à 79 ans (70%) et encore moins pour les 80 ans et plus (64%). (Figure 15)

**Figure 15 - Appartements (résidences principales) selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence en 2020**

	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Haute-Loire	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Haute-Loire
Propriétaire	1 230	819	4 751	29%	33%	20%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	1 710	935	11 709	40%	38%	49%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	1 167	579	5 659	28%	24%	24%
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	74	65	1 281	2%	3%	5%
Logé gratuitement	55	52	652	1%	2%	3%
<b>Ensemble</b>	<b>4 235</b>	<b>2 450</b>	<b>24 053</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

## **Encadré 2 - Définition des concepts (recensement de la population)**

### Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

### Nombre de pièces

Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m<sup>2</sup>), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, etc.

### Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :

- Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- Le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur...).



### 3. DIFFICULTES FINANCIERES

#### 3.1. Niveau de vie médian

**Population couverte** : 60 ans et plus (60 à 74 ans/75 ans ou plus)

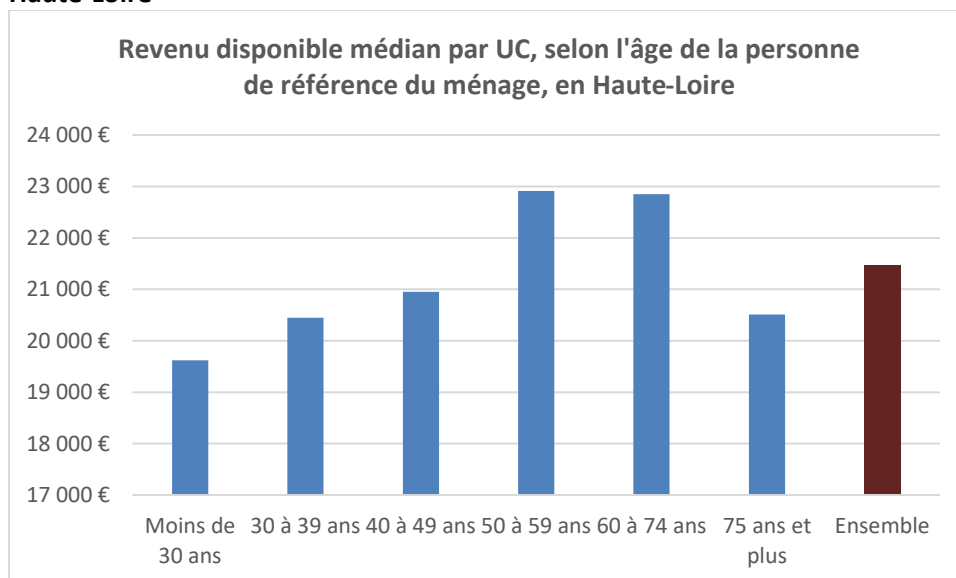
**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes, Haute-Loire, les 3 arrondissements et les EPCI

**Période** : 2020

**Source** : Insee, Filosofi

En 2020, le revenu annuel disponible médian par UC (unité de consommation ; cf. Encadré 3) - voir définitions en encadré 3 - en Haute-Loire s'élève à 21 470 €. Il est plus élevé pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans (22 850 €), alors que c'est l'inverse pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus (20 510 €) (cf. Figure 16). Le constat est le même au niveau régional.

**Figure 16 - Revenu disponible médian par UC selon l'âge de la personne de référence du ménage, en Haute-Loire**



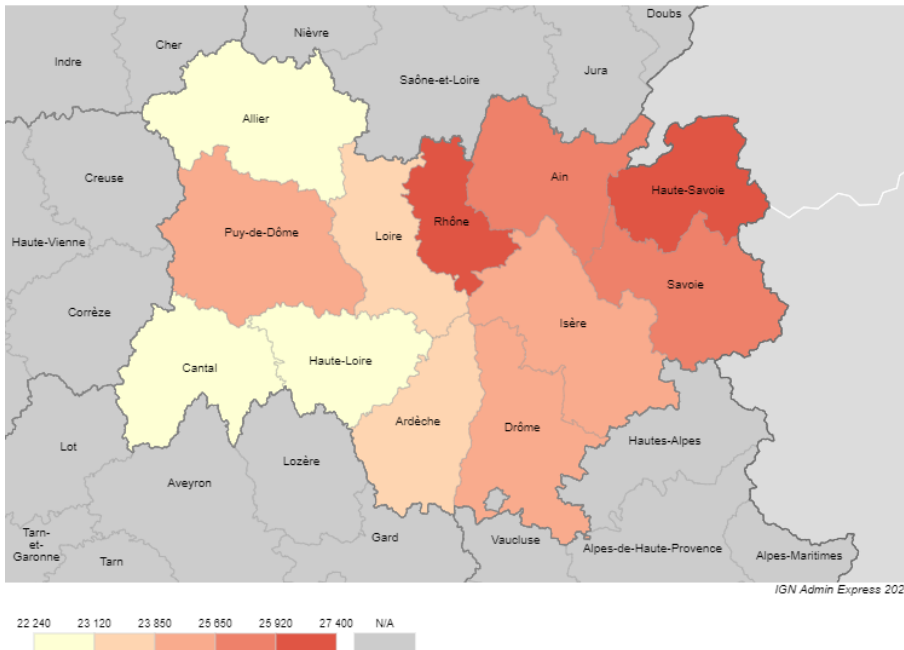
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

Ce revenu tous âges confondus est plus faible qu'au niveau régional, même s'il situe la Haute-Loire devant l'Allier, le Cantal, la Loire et l'Ardèche.

La Haute-Loire figure parmi les départements de la région avec les plus faibles niveaux de vie médians pour les ménages dont la personne de référence est plus âgée : elle se situe seulement devant l'Allier et le Cantal pour les 60 à 74 ans (cf. Figure 17) et en avant dernière position, juste devant le Cantal, pour les 75 ans et plus (cf. Figure 18).

**Figure 17 – Revenu disponible médian par UC, par département- Référent du ménage entre 60 et 74 ans**

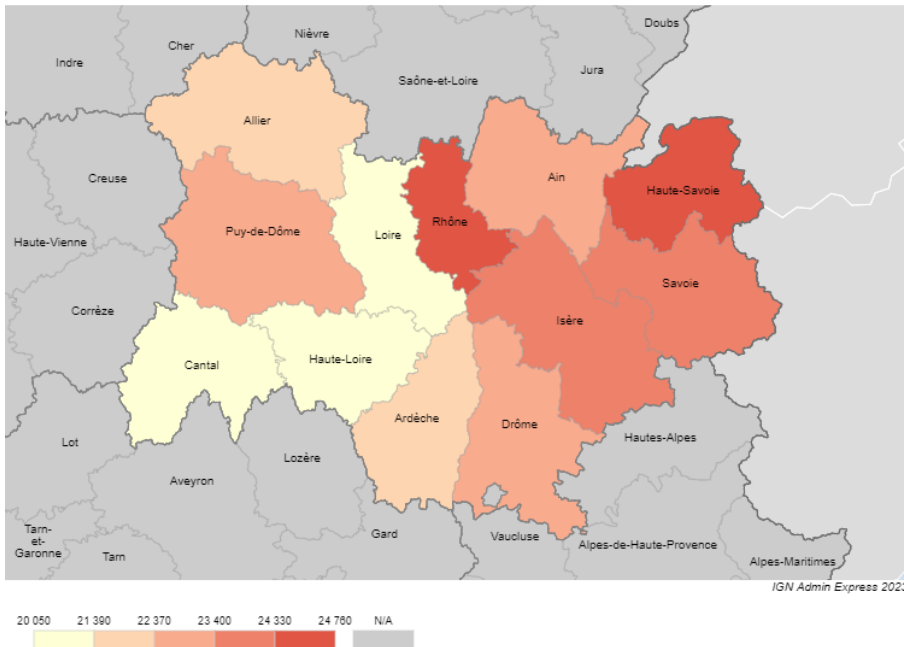
Revenu disponible médian par UC- Ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans (€) - Source : Revenu disponible par UC, par département



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

**Figure 18 – Revenu disponible médian par UC, par département- Référent du ménage de 75 ans et plus**

Revenu disponible médian par UC- Ménages dont le référent fiscal a 75 ans et plus (€) - Source : Revenu disponible par UC, par département



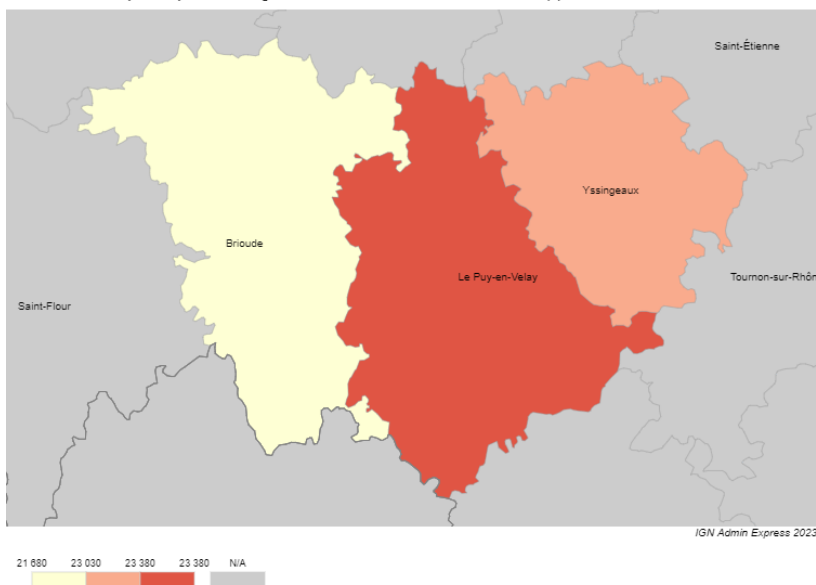
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

***Niveaux de vie médians par arrondissement***

Au sein du département, les situations sont contrastées. C'est dans l'arrondissement de Brioude que le niveau de vie médian des ménages dont le référent a au moins 60 ans est le plus faible (cf. Figures 19 et 20).

**Figure 19 – Revenu médian disponible par UC, par arrondissement- Référent du ménage entre 60 et 74 ans**

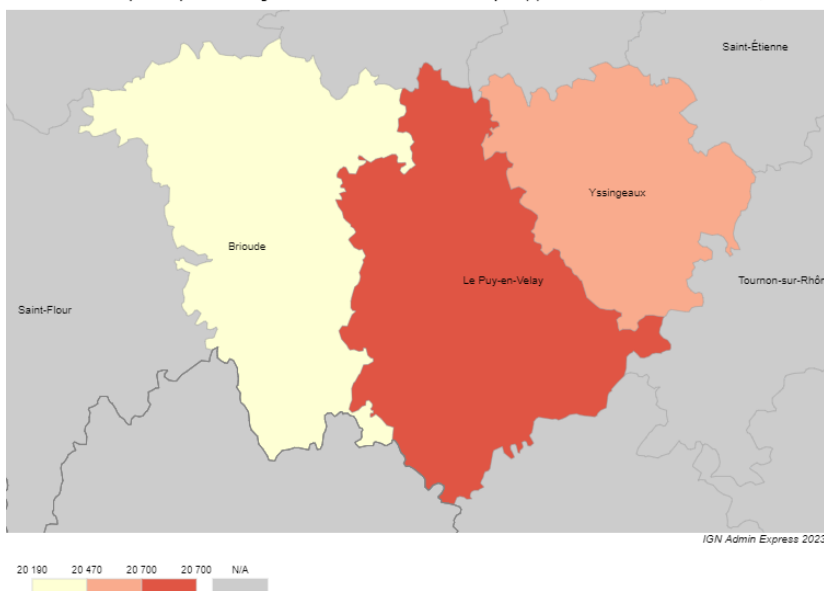
Revenu médian disponible par UC- Ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans (€) - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

**Figure 20 : revenu médian disponible par UC par arrondissement- Référent du ménage de 75 ans et plus**

Revenu médian disponible par UC-Ménages dont le référent fiscal a 75 ans et plus (€) - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



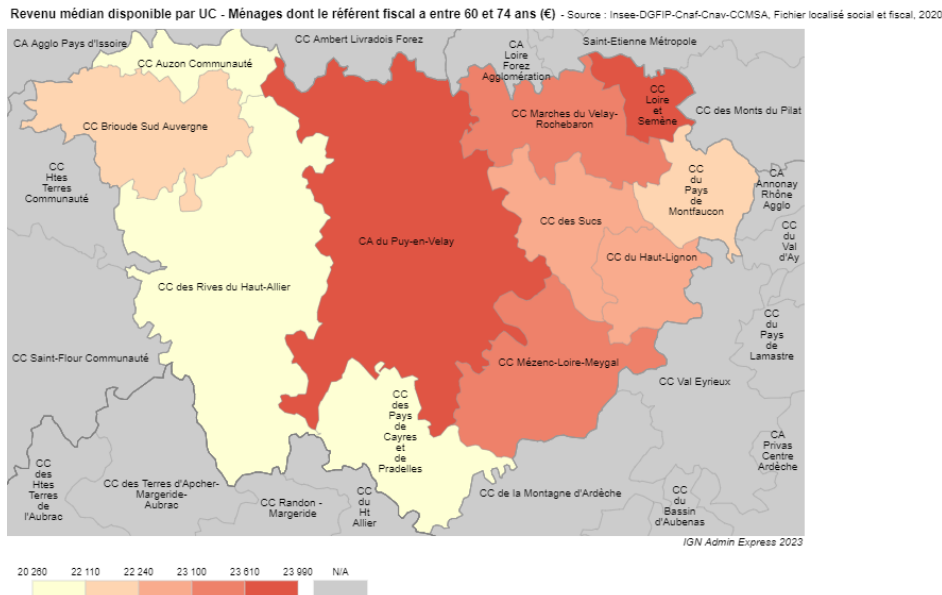
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

### ***Niveau de vie médian par EPCI***

Les niveaux de vie médians sont également différents selon les EPCI du département. Les plus élevés sont observés dans la CC de Loire et Semène et la CC du Puy en Velay pour les ménages dont les

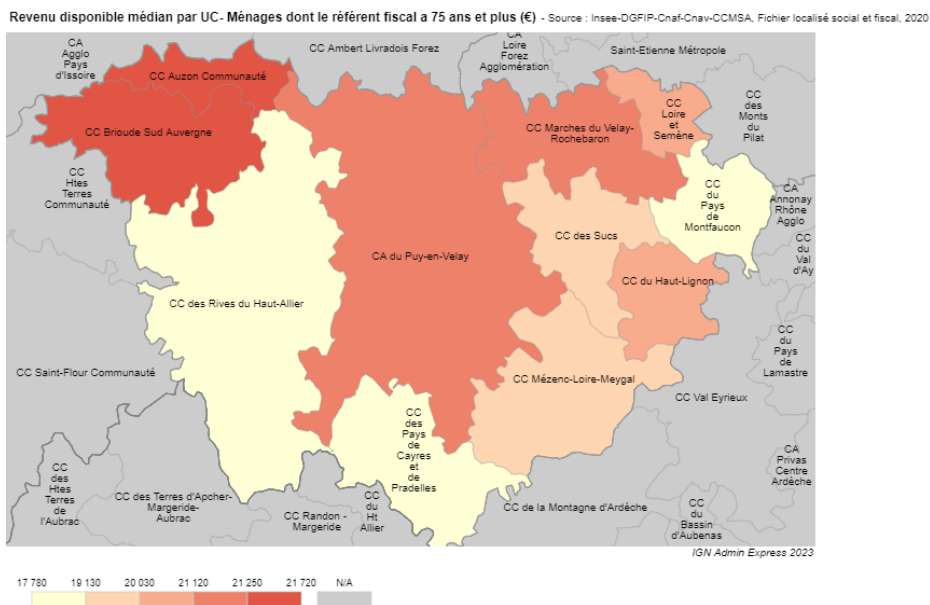
référénts ont entre 60 et 75 ans (figure 21), et dans les CC d'Auzon Communauté et Brioude Sud Auvergne pour les ménages dont les référénts ont 75 ans et plus (figure 22). Les CC du Pays de Cayre et de Pradelles et des Rives du Haut Allier sont les EPCI qui enregistrent les plus bas revenus médians disponibles par UC, pour les référénts des ménages de 60 ans et plus (figures 21 et 22).

**Figure 21 : revenu médian disponible par UC par EPCI- Référent du ménage entre 60 et 74 ans**



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

**Figure 22 : revenu médian disponible par UC par EPCI- Référent du ménage de 75 ans et plus**



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

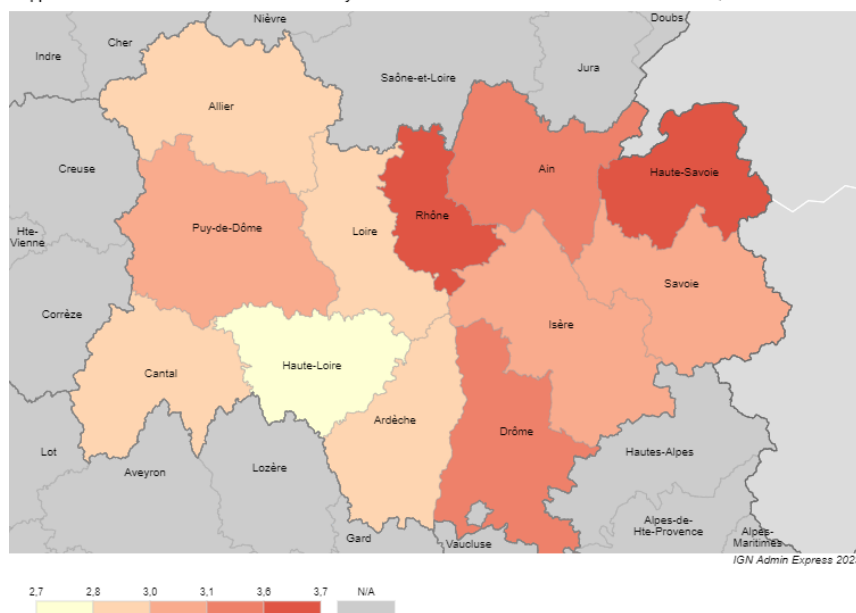
## Indicateurs d'inégalité

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les inégalités. L'écart interdécile en est un. Il est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le département de la Haute-Loire est celui qui, dans la région, a le rapport interdécile le plus faible. C'est vrai pour l'ensemble des ménages, et notamment pour ceux dont la personne de référence a

entre 60 et 74 ans (cf. Figure 23). Pour les plus âgés, ce rapport reste faible ; seule la Loire enregistre un rapport interdécile légèrement encore plus faible (cf. Figure 24). La Haute-Loire a un niveau de vie plus faible que le niveau régional, et c'est un département qui est aussi moins inégalitaire que les autres départements.

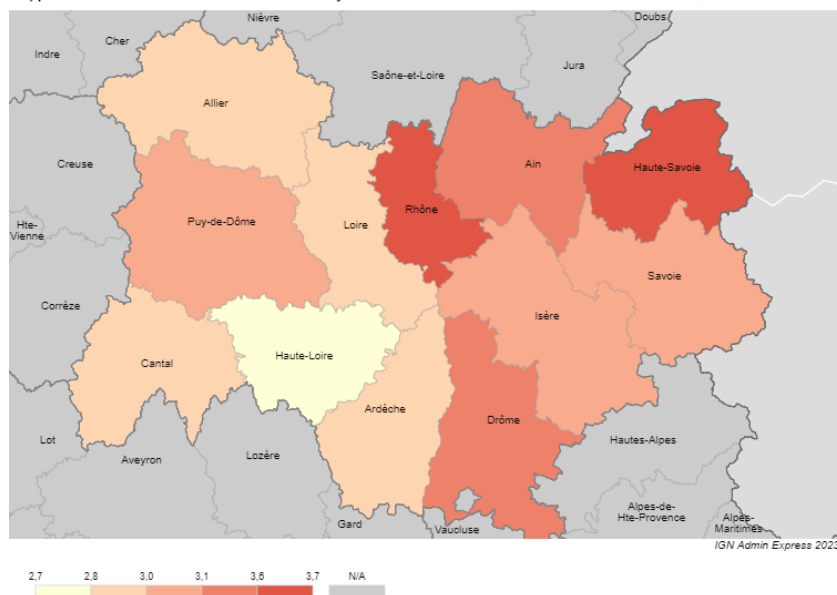
**Figure 23 - Rapport interdécile 9<sup>ème</sup> décile/1<sup>er</sup> décile par département, référents des ménages ayant entre 60 et 74 ans** - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

Rapport interdécile 9<sup>e</sup> décile/1<sup>er</sup> décile - Référents ayant entre 60 et 74 ans - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



**Figure 24 - Rapport interdécile 9<sup>ème</sup> décile/1<sup>er</sup> décile par département, référents des ménages ayant entre 75 ans et plus** - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

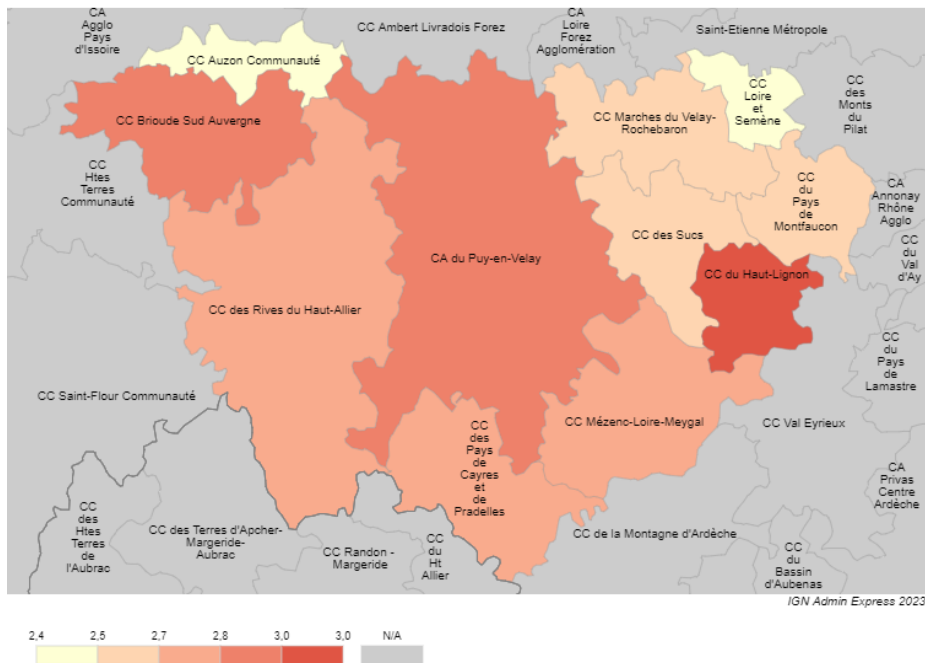
Rapport interdécile 9<sup>e</sup> décile/1<sup>er</sup> décile - Référents ayant entre 60 et 74 ans - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



Au sein du département, les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et du Haut Lignon sont celles qui ont l'écart interdécile le plus élevé, que ce soit pour l'ensemble des ménages (2,8), pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans (2,8 et 3), ou pour les ménages avec des personnes de référence de plus de 75 ans (2,8 et 2,9). La communauté de communes d'Auzon Communauté est l'EPCI ayant le plus petit écart interdécile dans le département pour les plus de 60 ans, à égalité avec la communauté de Loire et Semène pour les 60 à 74 ans (cf. Figures 25 et 26).

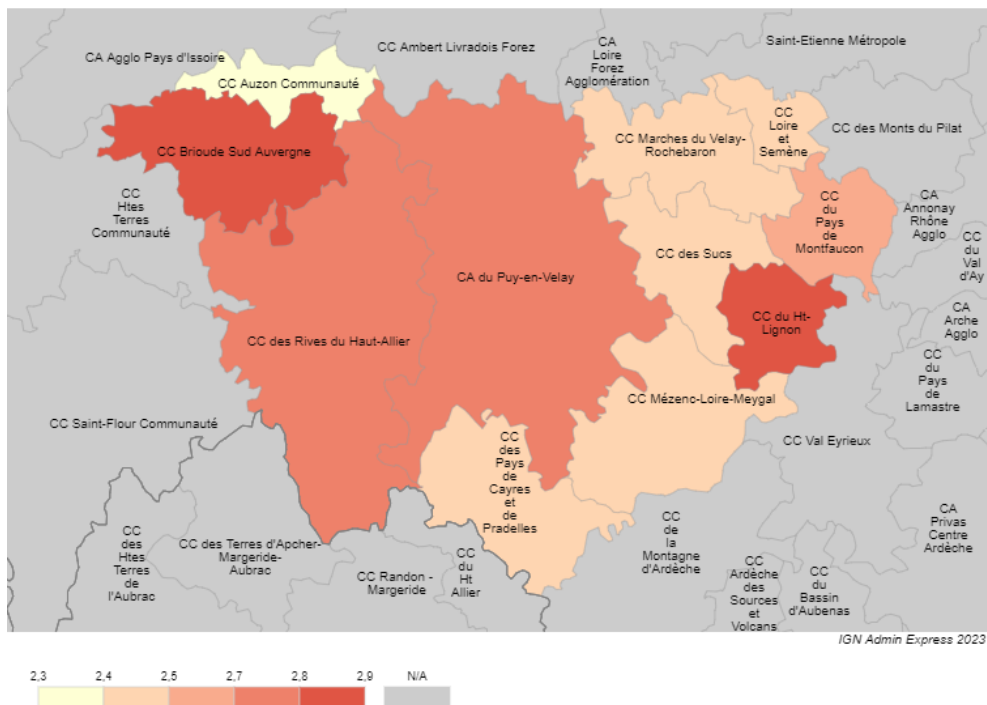
**Figure 25 - rapport interdécile, par EPCI- référents des ménages ayant entre 60 et 74 ans** - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

Rapport interdécile 9<sup>e</sup> décile/1<sup>er</sup> décile - Référents de 60 à 74 ans - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



**Figure 26 - rapport interdécile, par EPCI- référents des ménages ayant 75 ans et plus** Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

Rapport interdécile 9<sup>e</sup> décile/1<sup>er</sup> décile - Référents de 75 ans et plus - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020



### Encadré 3 - Définitions

#### Filosofi

Le dispositif FiLoSoFi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le **revenu disponible par unité de consommation** (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Le **rapport interdécile D9/D1** est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (le neuvième décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (premier décile).

## 3.2. Pauvreté-âge

**Population couverte** : 60 ans et plus (60 à 74 ans/75 ans ou plus)

**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes, Haute-Loire, les 3 arrondissements.

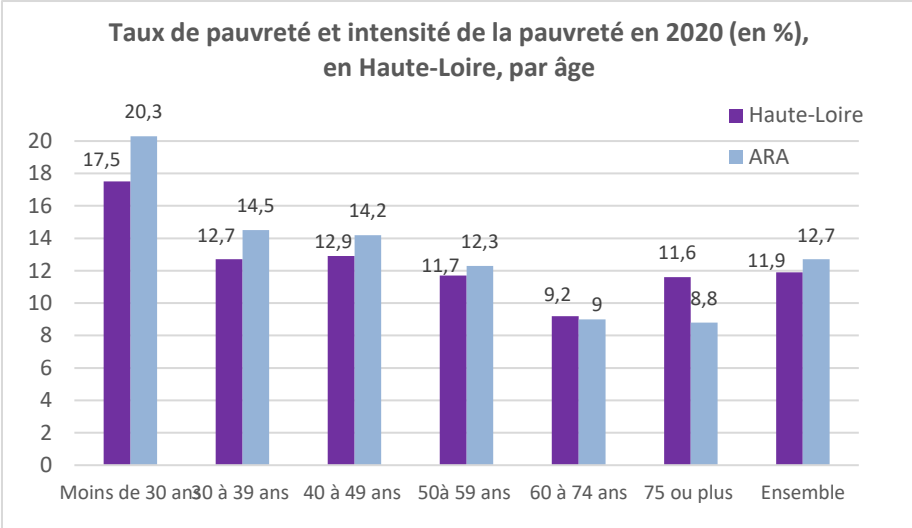
**Période** : 2020

**Source** : Insee, Filosofi

### Taux de pauvreté par département en ARA

Le taux de pauvreté (cf. Encadré) en Haute-Loire est plus faible (11,9 %) qu'en moyenne régionale (12,7 %), et ce quelle que soit la tranche d'âge jusqu'à 60 ans (cf. Figure 27). Toutefois, de 60 à 74 ans, il devient légèrement plus élevé qu'au niveau régional tout en restant parmi les plus faibles des départements de la région (9,2 % contre 9 %), mais il est nettement plus élevé que la moyenne régionale à partir de 75 ans (11,6 % contre 8,8 %). La Haute-Loire est même le département qui présente le taux de pauvreté le plus élevé pour la tranche d'âge des 75 ans et plus, après le Cantal (14,2 %) (cf. Figures 28 et 29).

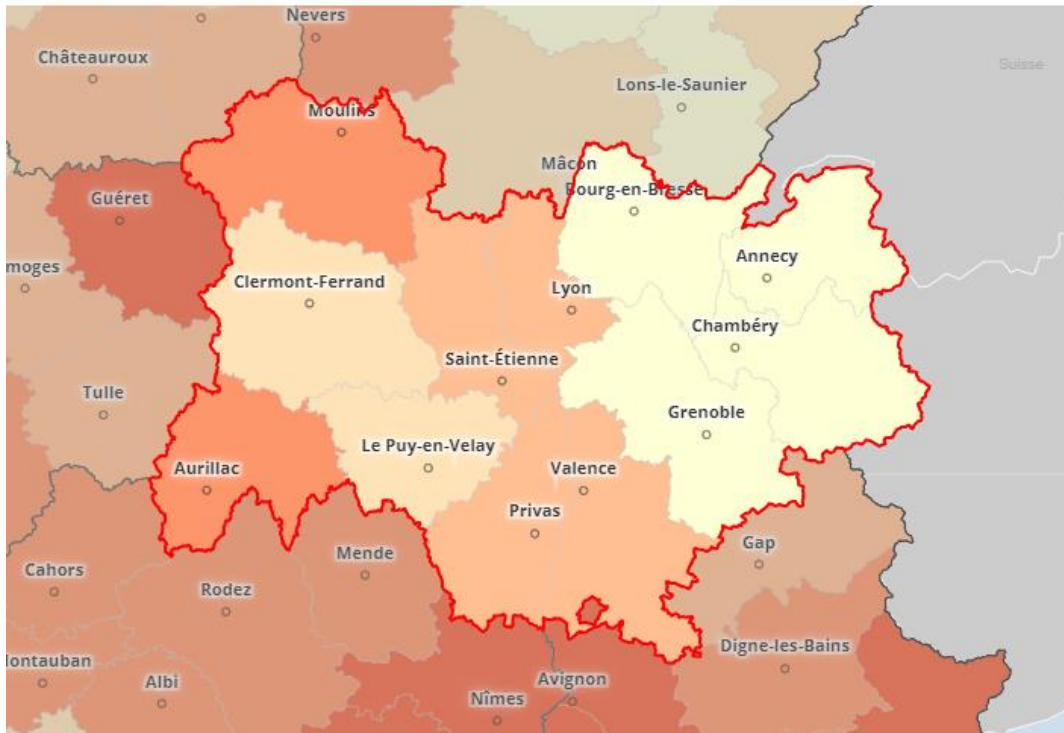
**Figure 27 : Taux de pauvreté 2020 par âge (en %), en Haute-Loire et en ARA - Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, géographie au 01/01/2023**





**Figure 28 - Taux de pauvreté des 60 à 74 ans, 2020, selon les départements en ARA - Source Insee : Fichier localisé social et fiscal, en %**

Taux de pauvreté - 60 ans à 74 ans, 2020 (%) - Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et May

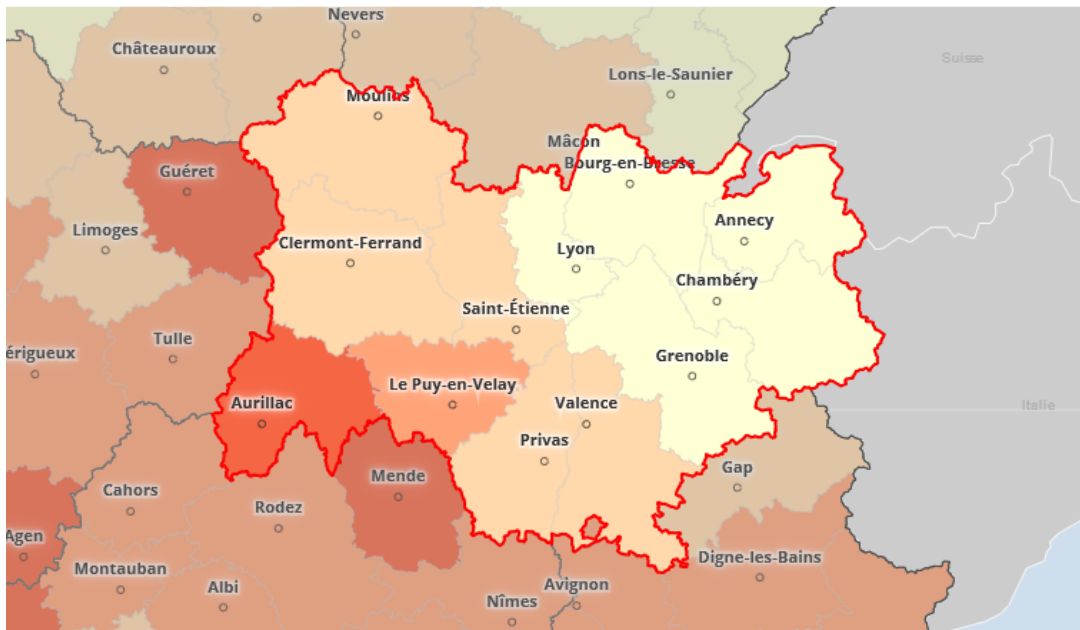


Géographie au 01/01/2023 - © IGN - Insee 2023

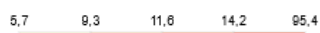


**Figure 29 - Taux de pauvreté des 75 ans ou plus, 2020, selon les départements en ARA - Source Insee : Fichier localisé social et fiscal, en %**

Taux de pauvreté - 75 ans ou plus, 2020 (%) - Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe,



Géographie au 01/01/2023 - © IGN - Insee 2023

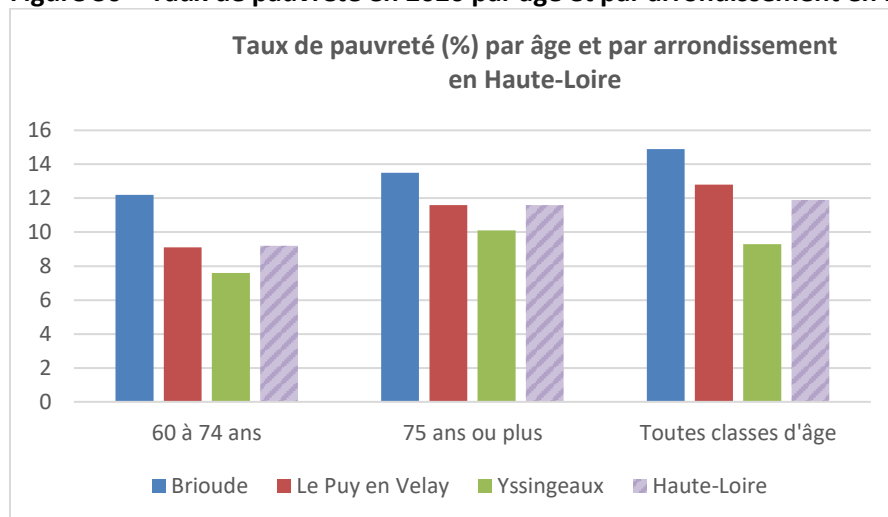


### Taux de pauvreté par arrondissement

Les situations sont disparates selon les arrondissements du département (cf. Figure 30). Le taux de pauvreté est plus faible dans l'arrondissement d'Yssingeaux, et est même en-deçà de la moyenne départementale, quelle que soit la tranche d'âge observée. Il diffère peu de la moyenne en Haute-Loire dans l'arrondissement du Puy en Velay pour les plus âgés (60 ans et plus). Il est en revanche plus élevé dans l'arrondissement de Brioude, quelle que soit la tranche d'âge (hormis les moins de 30 ans).

Les trois arrondissements de Haute-Loire affichent comme au niveau départemental des taux de pauvreté les plus bas pour la tranche d'âge des 60 à 74 ans.

**Figure 30 – Taux de pauvreté en 2020 par âge et par arrondissement en Haute-Loire**



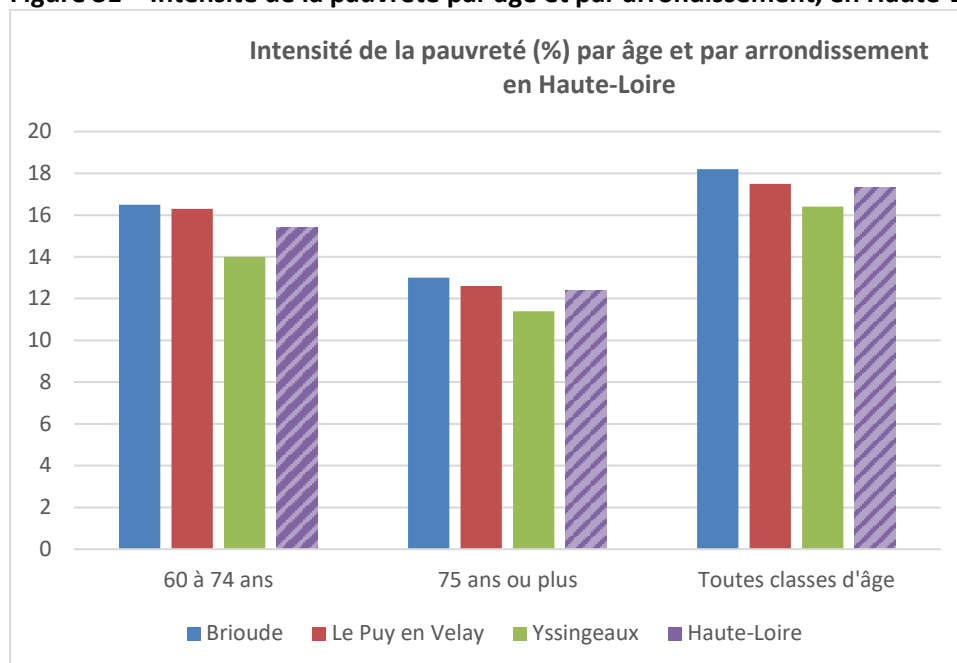
Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, géographie au 01/01/2023

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté et de mettre en évidence les écarts qui existent au sein de la population pauvre. En Haute-Loire, si le taux de pauvreté est plus élevé pour les ménages de 75 ans et plus que pour les ménages entre 60 et 74 ans, c'est l'inverse pour l'intensité de la population<sup>2</sup> (resp. 12,4 % contre 15,4 %) (Cf. figure 31).

Au sein du département, c'est dans l'arrondissement d'Yssingeaux qu'il est le plus faible pour les ménages de 60 ans et plus.

<sup>2</sup> Cf. Encadré des définitions n° 4.

**Figure 31 – Intensité de la pauvreté par âge et par arrondissement, en Haute-Loire**



Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, géographie au 01/01/2023

#### Encadré 4 - Définitions

##### Filosofi

Le dispositif FiLoSoFi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

##### Taux de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

**L'intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante :  $(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$ .

### 3.3. Aides sociales aux personnes âgées

**Population couverte** : 60 ans et plus.  
**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes ; Haute-Loire  
**Période** : 2021  
**Source** : DREES, enquête Aides sociales

7 122 aides sociales ont été versées aux personnes âgées de 60 ans ou plus hors personnes handicapées, en Haute-Loire en décembre 2021 (Cf. Encadré 5 et figure 32), soit 3.8% du total régional, en cohérence avec le poids de la population des 60 ans et plus dans la population totale du département (3.5%) (Cf. Figure 33). Il s'agit à 92% de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (6 530), à 8% de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement (542), à 1% des aides ménagères (43) et, de façon marginale, d'un accueil chez des particuliers (6) (Cf. Encadré 5).

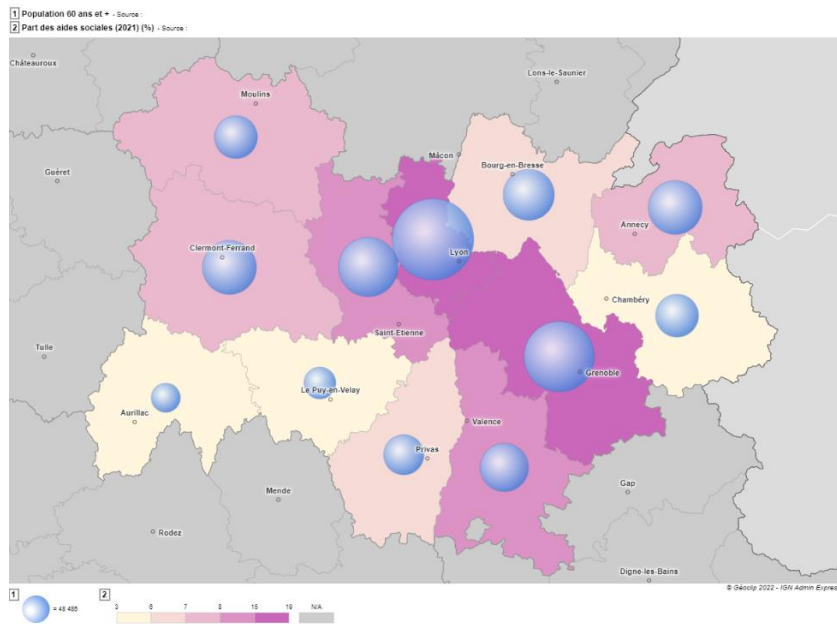
**Figure 32 – Aides aux personnes handicapées\* et aides aux personnes âgées de 60 ans ou plus en Haute-Loire en décembre 2021 - Source : DREES, enquête aides sociales<sup>3</sup>**

		Haute-Loire
<b>Aide aux personnes âgées</b>		<b>7 122</b>
<b>Aides à domicile des personnes âgées</b>		<b>2 800</b>
	Aides ménagères	43
	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	2 757
<b>Aides à l'accueil des personnes âgées</b>		<b>4 321</b>
<b>Aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement</b>		<b>542</b>
	EHPAD	479
	Maison de retraite non EHPAD	0
	Résidences-autonomie	2
	Unité de soins de longue durée	37
	Type d'établissement inconnu	24
<b>Accueil chez des particuliers</b>		<b>6</b>
<b>APA</b>		<b>3 773</b>
<b>Aide aux personnes handicapées de 60 ans ou plus*</b>		
<b>Aides à domicile des personnes handicapées</b>		
	<i>Aides ménagères et auxiliaires de vie* (quel que soit l'âge de la/du bénéficiaire)</i>	323
	Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	85
	Prestation de compensation du handicap (PCH)	684
<b>Aides à l'accueil des personnes handicapées* (quel que soit l'âge de la/du bénéficiaire)</b>		<b>2 854</b>

\* Les aides aux personnes handicapées concernent les 60 ans ou plus hormis les aides ménagères et auxiliaires de vie et les aides à l'accueil des personnes handicapées, qui concernent tous les âges.

<sup>3</sup> Cf. Encadré 2.

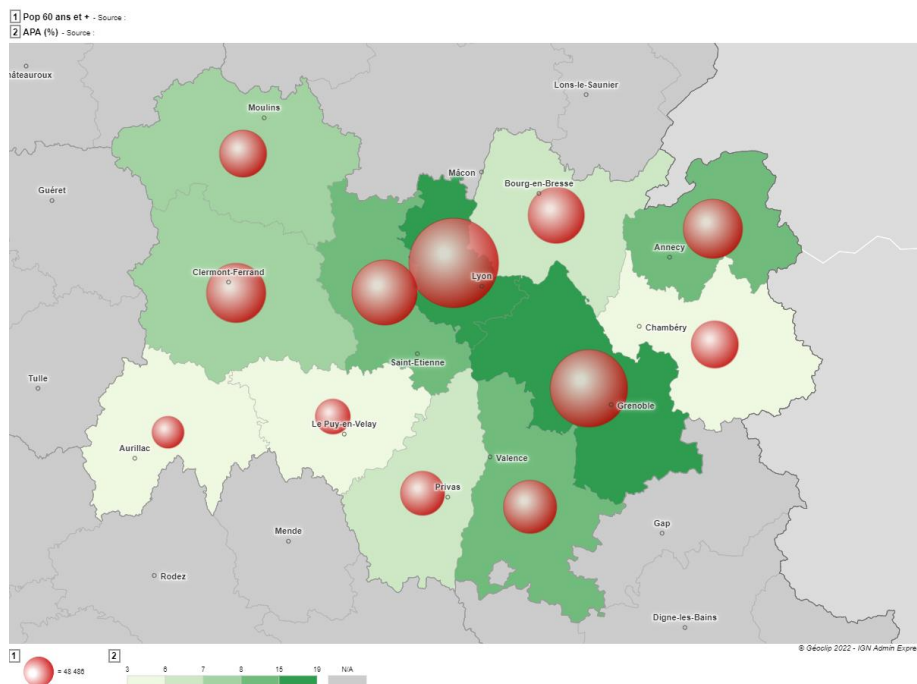
**Figure 33 – Part des aides sociales versées (aplats) et population des 60 ans et plus (cercles), hors personnes handicapées par département - Sources : DREES, 2021 ; Insee, RP 2020**



**Parmi les aides sociales, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

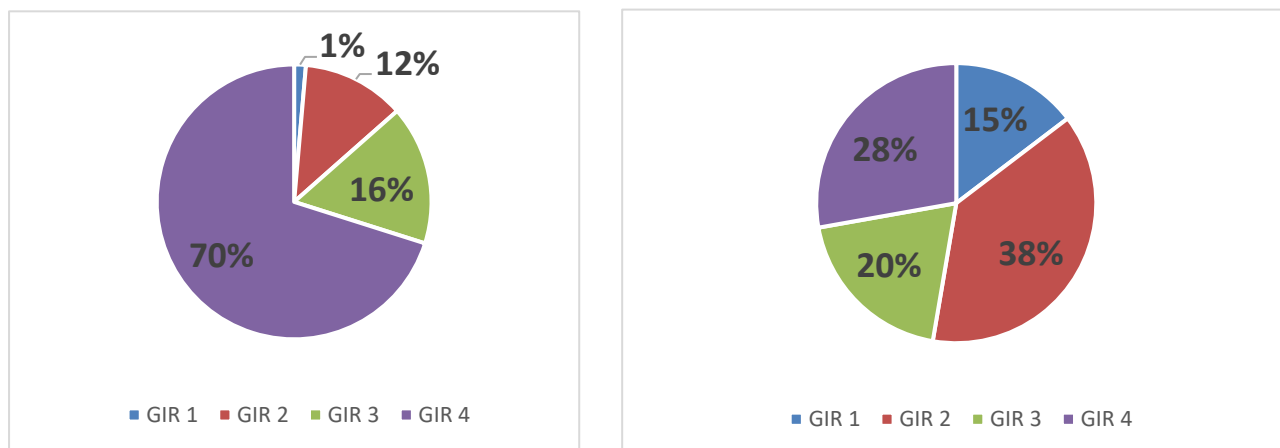
L'APA est l'aide la plus fréquente. En décembre 2021 en Haute-Loire, 6 530 personnes de 60 ans et plus sont allocataires de l'APA (cf. Encadré 5). C'est 2.7% du total régional, en sous-représentation par rapport au poids des 60 ans et plus dans le département (3.5%). (Cf. Figure 34).

**Figure 34 - Part de l'APA versée (aplats) et population des 60 ans et plus (cercles) selon les départements - Sources : DREES, 2021 ; Insee, Recensement de la population 2020**



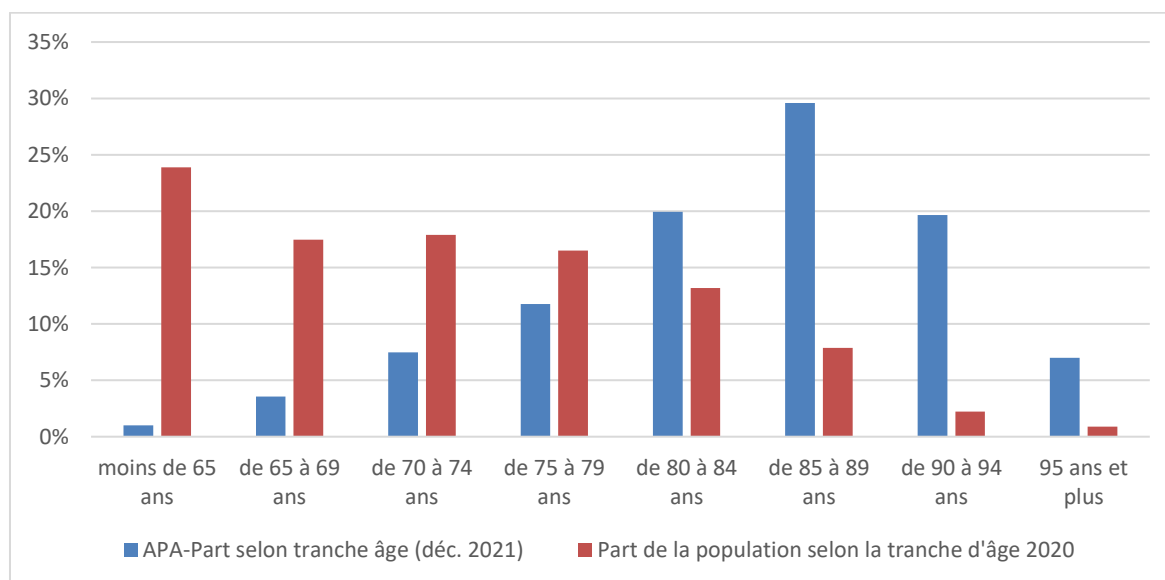
Dans le département, il s'agit à 58% de l'APA « établissements », 42% correspondant à l'APA domicile. Parmi les allocataires de l'APA domicile, la majorité relève du GIR 4 (cf. Encadré 5) alors que, parmi les allocataires « établissements », la majorité relève du GIR 2 (cf. figures 35 et 36).

**Figures 35 et 36 – Part des allocataires de l'APA domicile (graphique de gauche) et de l'APA établissements (graphique de droite) par GIR au 31/12/2021 (Source : DREES, enquête aide sociale)**



Dans le département, la répartition des allocataires à « domicile »<sup>4</sup> selon leur tranche d'âge est inversement proportionnelle à celle des 65 ans et plus (Cf. Figure 37).

**Figure 37 - Part des allocataires de l'APA domicile selon leur tranche d'âge par comparaison avec leur poids dans la population - sources : DREES, enquête aide sociale et recensement de la population 2021**



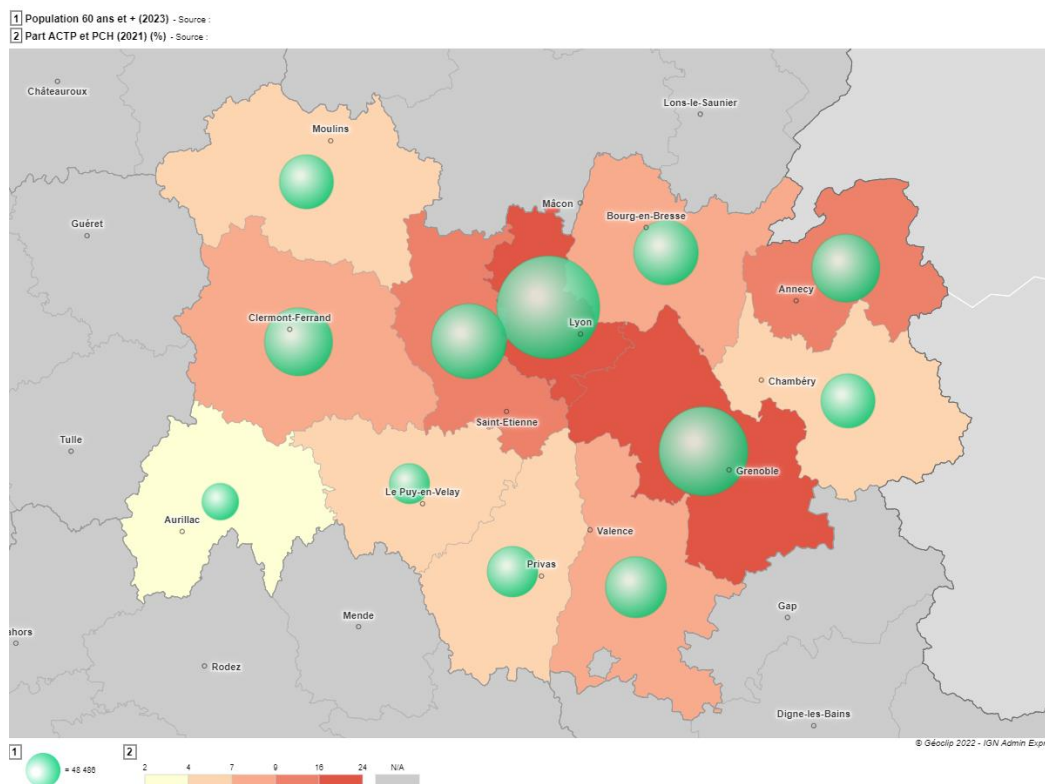
<sup>4</sup> Les données pour les allocataires « établissements » ne sont pas disponibles.

Toujours parmi les allocataires à domicile, la part des femmes est prépondérante en Haute-Loire – 70 % -, comme dans les autres départements. S’agissant de l’aide ménagère (cf. Encadré 5), 43 personnes en bénéficient en Haute-Loire, 19 hommes et 24 femmes.

**Aide aux personnes handicapées : allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) / prestation de compensation du handicap (PCH)**

La PCH qui succède à l’ACTP (cf. Encadré 5), concerne 684 personnes de 60 ans et plus en Haute-Loire en décembre 2021 – c’est 34% des allocataires tous âges confondus. Pour les 60 ans et plus, la Haute-Loire représente 5% du total des aides régionales pour la PCH (Cf. Figure 38).

**Figure 38 – Part des allocataires de l’ACTP/PCH (aplats) et population de 60 ans (cercles) et plus selon les départements - Sources : DREES, 2021 ; Insee, Recensement de la population 2020**



## ENCADRÉ 5

**GROUPE ISO-RESSOURCES (GIR)** <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/comment-le-gir-est-il-determine>

Le GIR correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

**ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)** - <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/aides-financieres/lapa-domicile>

L'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour compenser la perte d'autonomie, et permettre ainsi de rester vivre à domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial. L'APA est versée par le conseil départemental. Ces dépenses sont inscrites dans un plan d'aide. Elles peuvent concerner :

- des prestations d'aide à domicile,
- du matériel (installation de la téléassistance, barres d'appui...),
- des fournitures pour l'hygiène (pour en savoir plus, consultez l'article Incontinence : quelles aides pour financer l'achat de protections ?)
- du portage de repas,
- des travaux pour l'aménagement du logement,
- un accueil temporaire (à la journée ou avec hébergement),
- des dépenses de transport,
- des services rendus par un accueillant familial.

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus,
- résider en France de façon stable et régulière,
- être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du conseil départemental.

Au 1er janvier 2023, les montants maximaux des plans d'aides sont fixés à :

- 1 914,04 €/mois pour le GIR 1,
- 1 547,93 €/mois pour le GIR 2,
- 1 118,61 €/mois pour le GIR 3,
- 746,54 €/mois pour le GIR 4.

Ces plafonds peuvent être majorés si le proche aidant indispensable de la personne bénéficiaire de l'APA a besoin de répit ou s'il est hospitalisé.

## AIDE MENAGERE

Le conseil départemental peut verser une aide sociale aux personnes qui ne bénéficient pas de l'APA : l'aide-ménagère à domicile. Cette aide finance les interventions d'une aide à domicile. Elle est attribuée sous condition de ressources. Pour bénéficier de l'aide-ménagère à domicile, il faut :

- être âgé d'au moins 65 ans (ou 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail) ;
- avoir des difficultés pour accomplir les principales tâches ménagères ;
- ne pas bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et ne pas pouvoir en bénéficier ;
- avoir des ressources mensuelles inférieures à 916,78 € pour une personne seule et à 1 423,31 € pour un couple.



## ENCADRÉ 5 (suite)

**Aide sociale à l'hébergement (ASH)** - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2444>

Pour percevoir l'ASH, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si l'on est reconnu inapte au travail)
- Vivre en France de façon stable et régulière, c'est-à-dire de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois (si la personne âgée est étrangère, elle doit avoir en plus un titre de séjour en cours de validité)
- Avoir des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement

L'ASH est versée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad) ou en résidence autonomie ou en unité de soins de longue durée (USLD).

### **L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et Prestation de compensation du handicap (PCH)**

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) était versée aux adultes de moins de 60 ans par le conseil général pour permettre aux personnes handicapées d'assumer les frais liés à l'intervention d'un aidant ou d'un personnel de soins pour les aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Depuis le 1er janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) a remplacé l'ACTC.

Les personnes qui bénéficiaient de l'ACTC avant 2006 ont pu choisir de continuer à la percevoir si elles remplissaient les conditions d'attribution.

Pour continuer à en bénéficier si vous la perceviez déjà, les 5 conditions suivantes sont à remplir :

- avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 % reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- employer une tierce personne ;
- résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité ;
- avoir des ressources inférieures ou égales aux plafonds de ressources pour percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La prestation de compensation du handicap (PCH) permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement ou transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence.

### **Enquête Aide sociale - DREES**

L'aide sociale, qui relève de la compétence des conseils départementaux depuis les lois de décentralisation de 1982-1984, comprend des prestations et services destinés aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison de la vieillesse, du handicap ou de difficultés sociales. Elle s'exerce dans quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'aide aux personnes en situation de précarité.

Chaque année depuis 1984, la DREES recueille ainsi auprès des conseils départementaux des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale.

Le questionnaire comporte notamment un volet sur les bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, qui intéresse cette étude.

## 4. SANTÉ

### 4.1. Santé / autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus

**Population couverte** : 60 ans et plus.

**Géographie** : France ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Haute-Loire

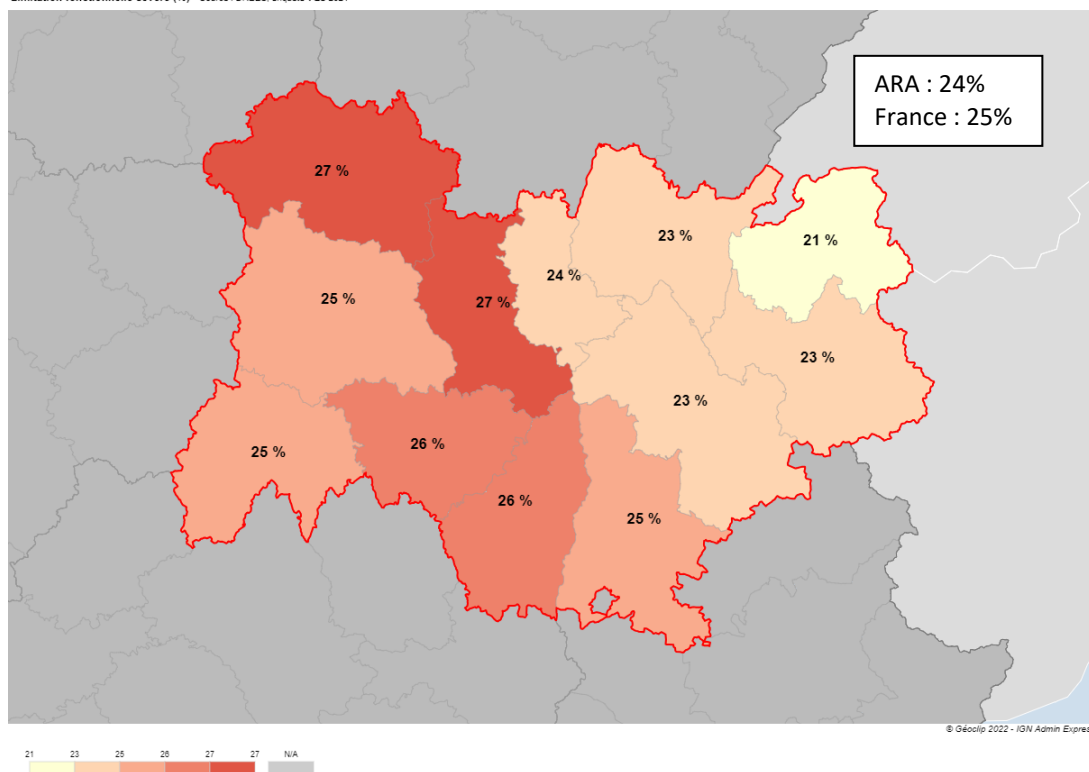
**Période** : 2021

**Source** : DREES, enquête Vie quotidienne et santé

En Haute-Loire, selon l'enquête Vie Quotidienne et Santé (cf. Encadré 6) plus du quart des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile (18 300 sur 69 300) déclarent être confrontées à une limitation fonctionnelle sévère ou à une forte restriction d'activité (cf. Encadré 7 pour la mesure des limitations et Figure 39). La Haute-Loire se situe parmi les 4 départements régionaux les plus concernés. Les personnes de 60 ans ou plus sont également plus de la moitié à indiquer être atteintes d'une maladie chronique et 16% à se considérer en mauvais ou très mauvais état de santé (cf. Figure 40). La part des personnes haut-ligériennes se déclarant atteintes de limitations fonctionnelles sévères, de maladies chroniques ou d'un mauvais ou très mauvais état de santé est toujours supérieure à celle de la moyenne régionale ou de la France.

**Figure 39 – Part des personnes de 60 ans et plus déclarant une limitation fonctionnelle sévère ou forte restriction de l'activité selon les départements en ARA - Source : DREES, Enquête VQS, 2021**

Limitation fonctionnelle sévère (%) - Source : DREES, enquête VQS 2021



Parmi les limitations fonctionnelles, on peut distinguer les limitations physique, sensorielle et/ou cognitive (elles peuvent être cumulatives) ; les premières sont citées plus souvent (19%), devant les limitations sensorielles (10%) ou cognitives (9%) (Cf. Figures 40 et 41). Parmi les principales limitations selon les trois registres, 13% éprouvent des difficultés à marcher 500 mètres sur un terrain plat ou à monter un étage avec un escalier ; 7% à entendre ; 5% à se concentrer plus de 10 minutes ou à prendre des décisions quotidiennes.

Les personnes de 60 ans ou plus sont 18% à déclarer recourir à une aide technique, 5% à un aménagement de leur logement. Par ailleurs, 20% bénéficient de l'aide de leur entourage et 14% de professionnel-les. Ces proportions en Haute-Loire sont supérieures à celles des moyennes régionale et nationale, sauf l'aménagement du logement.

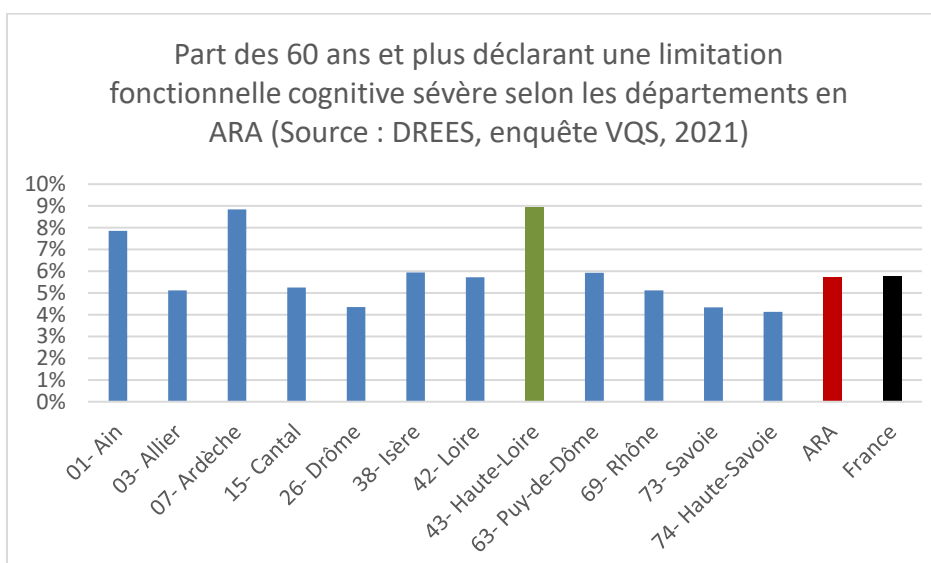
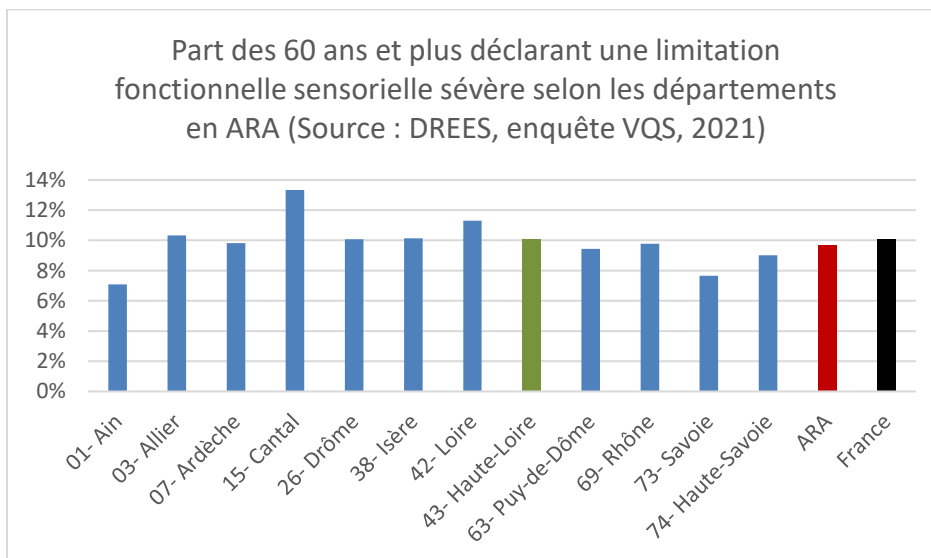
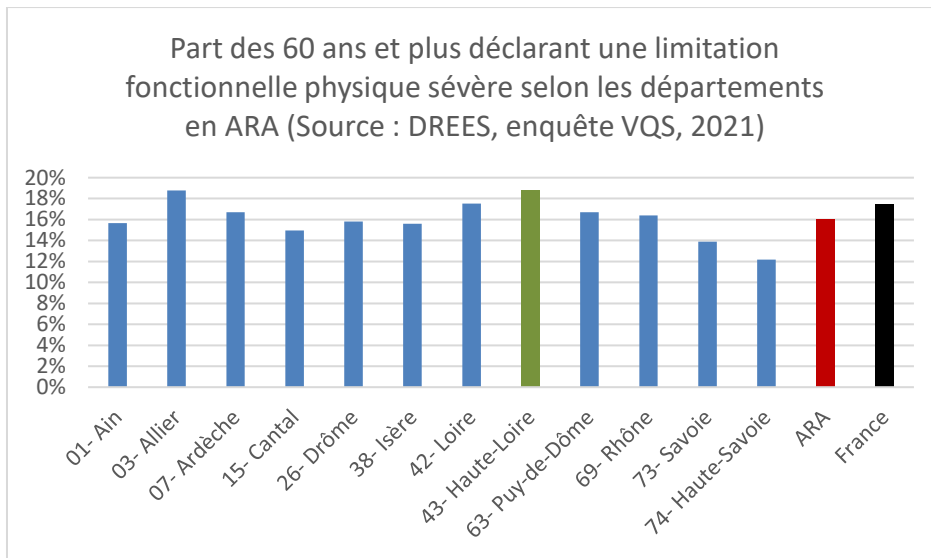
**Figure 40 – Part des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, âgées de 60 ans ou plus, selon la définition retenue, en 2021 - Sources > Enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, DREES.**

	En %		
	Haute-Loire	ARA	France
<b>Limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>	<b>25%</b>
<b>Maladie Chronique</b>	<b>51%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
<b>Etat de santé mauvais ou très mauvais</b>	<b>16%</b>	<b>12%</b>	<b>12%</b>
<b>Au moins une limitation fonctionnelle physique sévère</b>	<b>19%</b>	<b>16%</b>	<b>17%</b>
Marcher 500 m sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier	13%	13%	14%
Lever le bras au-dessus de la tête	7%	6%	6%
Utiliser ses mains	3%	4%	4%
<b>Au moins une limitation fonctionnelle sensorielle sévère</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>
Voir	4%	5%	5%
Entendre	7%	6%	6%
<b>Au moins une limitation fonctionnelle cognitive sévère</b>	<b>9%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>
Comprendre les autres ou se faire comprendre des autres	4%	3%	3%
Se concentrer plus de 10 minutes	5%	3%	3%
Prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours	5%	4%	4%
<b>Aide technique ou aménagement de logement</b>			
Aide technique	18%	15%	16%
Aménagement dans leur logement	5%	7%	7%
<b>Aide humaine</b>			
Aide de professionnels	14%	11%	11%
Aide de leur entourage	20%	16%	17%

Lecture > En Haute-Loire, 26% des personnes 60 ans et plus déclarent avoir une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité.

Champ > Personnes de 60 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

**Figure 41 – Part de déclarants de 60 ans ou plus selon les 3 registres de limitation fonctionnelle par département, en ARA et en France - Source : DREES, enquête VQS, 2021**



### **Encadré 6 - L'enquête Vie quotidienne et santé 2021**

L'enquête Vie quotidienne et santé a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

L'enquête Vie quotidienne et santé a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En métropole et dans les DROM, hors Mayotte, les personnes ont pu répondre par internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. Conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee, cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France (SpF) et de la Direction des sports.

### **Encadré 7 - Mesurer les limitations (Extrait de *En France, une personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée en 2021*, Marie Rey, DREES, Etudes et résultats n°1254, fév. 2023)**

Le dénombrement des personnes en situation de handicap et la description socio-économique de cette population ne peuvent se faire que par le biais d'approches multiples. La loi du 11 février 2005 précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Pour cette étude, deux approches sont utilisées : déclarer une limitation fonctionnelle sévère pour une fonction physique, sensorielle ou cognitive d'une part et déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement de l'autre. Pour cette étude, une personne a une limitation physique sévère si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier, lever un bras au-dessus de la tête, se servir de ses mains ou de ses doigts.

Une personne a une limitation sensorielle si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout voir ou entendre, même avec ses appareillages si elle en a. Une personne a une limitation cognitive si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : comprendre les autres ou se faire comprendre des autres, se concentrer plus de 10 minutes, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours. Une personne a une forte restriction dans les activités si elle répond « Oui, fortement limité » à la question « Etes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

## 4.2. Dépendance- Projections

**Population couverte** : 75 ans et plus

**Géographie** : Haute-Loire pour les projections de population, Auvergne-Rhône-Alpes pour les projections de populations âgées dépendantes, département pour quelques indicateurs

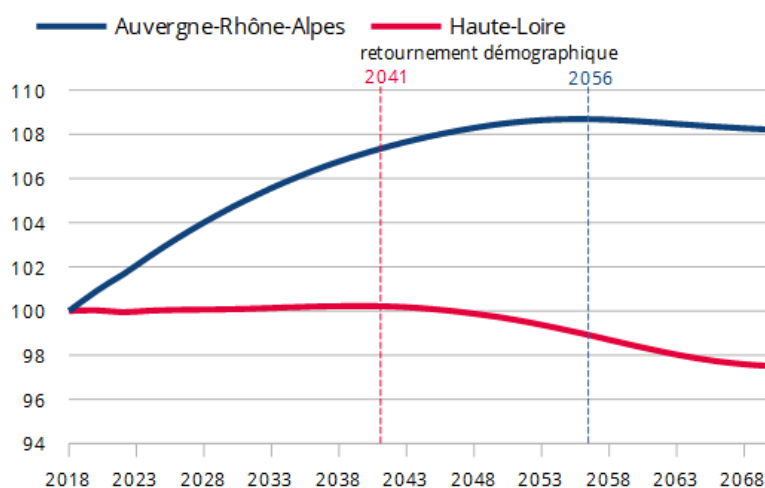
**Période** : 2018-2070 pour les projections de population / 2018-2050 pour les projections de personnes âgées dépendantes

**Sources** : Insee, Omphale 2022, scénario central ; Insee-DREES modèle de projections de personnes âgées dépendantes

### Baisse et vieillissement de la population de Haute-Loire

Selon les projections réalisées par l'Insee (hypothèse de prolongement des tendances récentes, Cf. Encadré 8 et figure 42), la population de la Haute-Loire stagnerait jusqu'en 2041, puis diminuerait pour s'établir à 221 900 habitants en 2070, soit 5 700 personnes de moins qu'en 2018.

**Figure 42 - Évolution annuelle moyenne de la population entre 2018 et 2070 (base 100 en 2018) - Source : Insee, Omphale 2022, scénario central.**



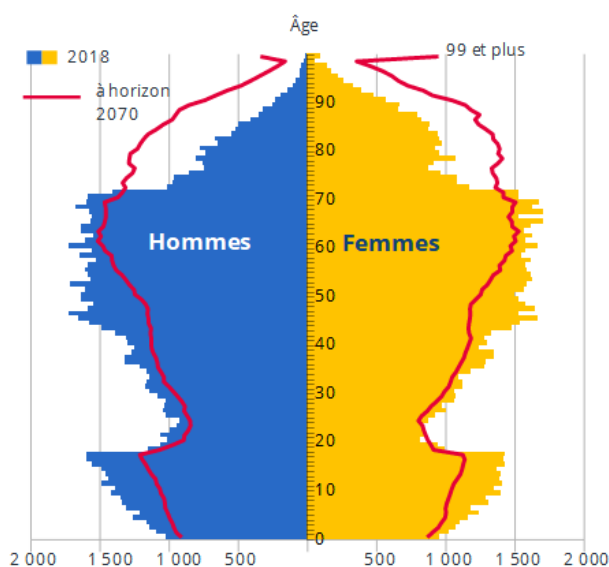
Graphique tiré de Insee Flash Auvergne Rhône-Alpes, n°122- Janvier 2023 « 221 900 habitants en Haute-Loire à l'horizon 2070 », p 2

Cette baisse de la population de Haute-Loire s'expliquerait uniquement par un déficit naturel négatif (-0,6%) sur la période 2018-2070, non compensé par l'excédent migratoire positif (+0,55%).

La population continuerait de vieillir d'ici 2070 (du fait d'une meilleure espérance de vie notamment). Les 75 ans et plus seraient en hausse (+22 000 sur la période). D'après les projections de population de l'Insee, leur part dans la population passerait ainsi de 11% en 2018 (9% en Auvergne-Rhône-Alpes) à 22% en 2070 (18% en Auvergne-Rhône-Alpes).

La structure de la pyramide des âges en Haute-Loire s'en trouverait modifiée (cf. Figure 43).

**Figure 43 - Pyramide des âges de la Haute-Loire en 2018 et 2070 - Source : Insee, Omphale 2022, scénario central.**



**Lecture :** la Haute-Loire compterait 1 265 hommes et 1 338 femmes de 75 ans en 2070, contre 855 hommes et 964 femmes en 2018.

**Avertissement :** la dernière tranche n'est pas d'un an contrairement aux autres âges, mais cumule les personnes de 99 ans et plus.

Graphique tiré de Insee Flash Auvergne Rhône-Alpes, n°122, op. Cité, p 2

#### Encadré 8

Les projections régionales et départementales 2018-2070 représentent une déclinaison locale des projections pour la France entière diffusée par l'Insee en novembre 2021. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Ces hypothèses sont appliquées aux quotients observés initialement sur la zone d'intérêt. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2018.

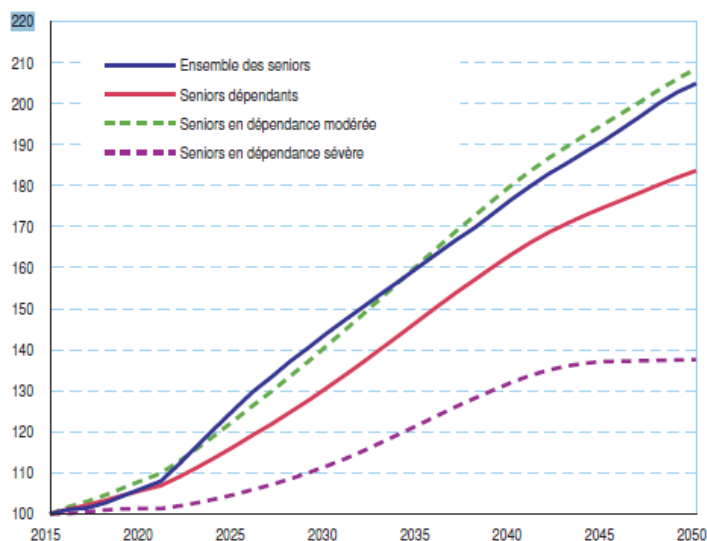
### Dépendance

Au niveau régional, le nombre de personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus serait de 410 000 personnes en 2050 (cf. Encadré 9) et augmenterait moins vite que le nombre total de personnes de cette tranche d'âge. La dépendance peut être qualifiée de modérée ou de sévère, selon son degré (cf. Encadré 9). En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de seniors dépendants modérés augmenterait plus vite entre 2015 et 2050 que le nombre de seniors dépendants sévères (cf. Figure 44).

Au niveau régional, les personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus vivaient et vivraient dans l'avenir plus fréquemment à domicile qu'en institution. En 2015, c'était le cas de 83% des personnes dépendantes modérées et 48% des dépendants sévères. Cette part passerait à 94% en 2050 pour les premières et resterait stable pour les secondes.



**Figure 44 : Projections du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus selon le degré de dépendance en ARA entre 2015 et 2050 (base 100 en 2015)**



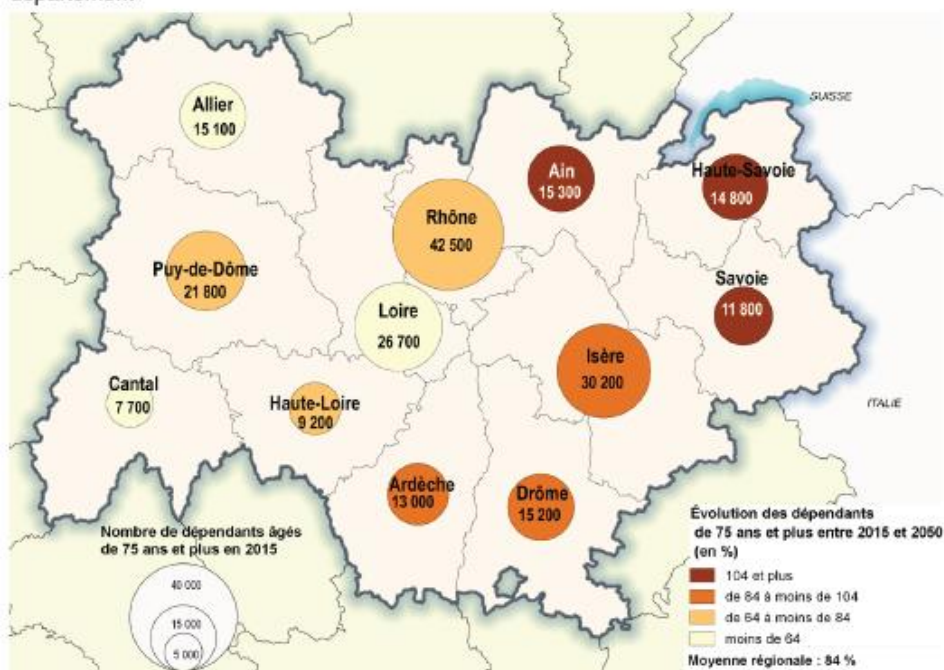
Sources : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

Graphique tiré de Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°86, octobre 2019 « Des seniors dépendants de plus en plus nombreux d'ici 2050 », p 1.

En Haute-Loire, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus dépendantes passerait de 9 250 en 2015 à 16 140 en 2050, soit une hausse de 6 900 personnes (+75%, soit un peu moins qu'au niveau régional) (Cf. figures 45 et 46).

**Figure 45 : nombre de dépendants en 2015 et évolution 2015-2050 en Auvergne-Rhône-Alpes (Carte tirée de Insee Analyse n°86, op. Citée, p 2)**

Nombre de dépendants en 2015 et évolution 2015-2050 en Auvergne-Rhône-Alpes, par département



Sources : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

**Figure 46 - Nombre de dépendants en 2015 et évolution 2015-2050 - Sources : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes**

Département	Nombre de dépendants en 2015	Nombre de dépendants en 2050	Évolution des dépendants entre 2015 et 2050 (en %)
Haute-Loire	9 247	16 144	75
Auvergne-Rhône-Alpes	223 317	410 029	84

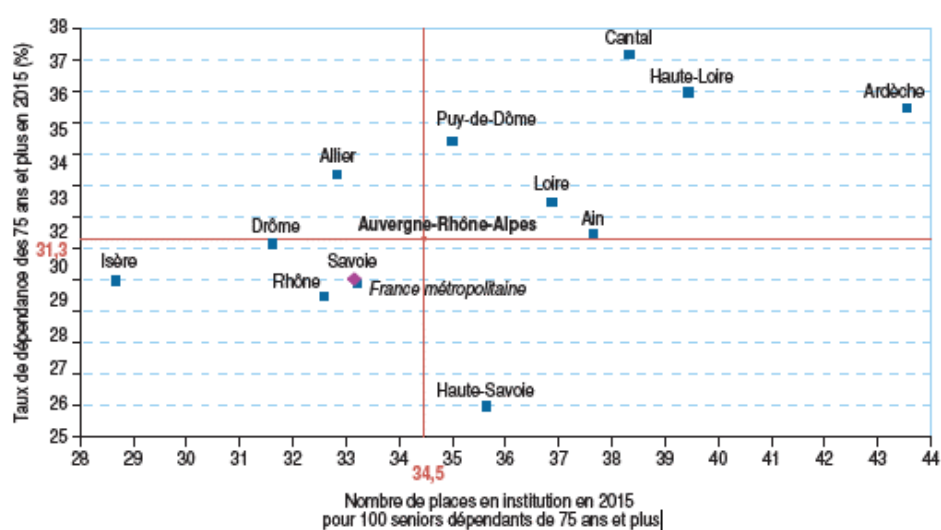
En 2015, le taux de dépendance des personnes âgées de 75 ans et plus du département est de 36%, contre 31,3% au niveau régional. Ce taux est le deuxième le plus élevé de la région, juste derrière le Cantal (37,2%) (Cf. Figures 47 et 48). La Haute-Loire est un des départements de la région qui compte le plus de places en institution pour personnes âgées de 75 ans et plus dépendantes, soit un nombre de places de 3 647 en 2015 pour 9 247 personnes âgées dépendantes. Ce qui correspond à 39,4 places en institution pour 100 seniors dépendants.

**Figure 47 - Taux de dépendance des seniors et nombre de places en institution pour 100 seniors dépendants, en 2015 - Sources : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes**

Département	Nombre de places en institution en 2015	Nombre de seniors de 75 ans et plus en 2015	Dépendants de 75 ans et plus en 2015	Nombre de places en institution pour 100 dépendants de 75 ans et plus en 2015	Taux de dépendance des 75 ans et plus en 2015 (en %)
Haute-Loire	3 647	25 701	9247	39,4	36,0
Auvergne-Rhône-Alpes	76 972	712 576	223 317	34,5	31,3

**Figure 48**

Taux de dépendance des seniors et nombre de places en institution pour 100 seniors dépendants, par département en 2015



Note de lecture : en 2015, la Haute-Savoie compte 35,6 places en institution pour 100 seniors dépendants, pour un taux de dépendance de 26 %, contre respectivement 34,5 et 31,3 % au niveau régional.

Sources : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

Graphique tiré de Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°86, op. cité, p. 2.

Sous l'hypothèse d'une stabilité du nombre de places en institution entre 2015 et 2050, étant donné la hausse du nombre de personnes de 75 ans et plus dépendantes, le nombre de places en établissement pour 100 personnes de 75 ans et plus dépendantes diminuerait en Haute-Loire. Il passerait ainsi de 39 à 22 places (resp. de 34,5 à 19 en ARA).

En 2015, les dépendants sévères de 75 ans et plus du département occupent un peu moins de la moitié des 3 647 places en institution. En donnant la priorité aux dépendants sévères (et toujours sous la même hypothèse de stabilité du nombre de places), ils occuperaient en 2050 près de 6 places sur 10 en institution (soit 2128 places en 2050, contre 1723 en 2015).

#### Encadré 9

Les **projections de personnes âgées dépendantes** utilisent les projections de population, auxquelles sont appliqués des taux de dépendance estimés grâce à deux enquêtes de la Drees, l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) auprès des ménages de 2014 et l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) auprès des institutions en 2015.

Ces projections reposent sur l'hypothèse suivante : parmi les gains d'espérance de vie, la répartition entre années sans dépendance et années en dépendance correspond au partage actuel observé au sein de l'espérance de vie à 60 ans. Pour la répartition des personnes dépendantes entre institution et à domicile, le nombre de places en institution est maintenu stable entre 2015 et 2050 et l'affectation est prioritaire aux seniors sévèrement dépendants.

En France, les **degrés de dépendance**, ici estimés via les enquêtes de la Drees utilisées dans le modèle, sont définis selon une grille nationale « autonomie gérontologie groupe iso-ressources » (Aggir) sur la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Six groupes sont ainsi déterminés. Les GIR 1 et GIR 2 caractérisent la **dépendance sévère**, les GIR 3 et GIR 4 la **dépendance modérée**, les GIR 5 et GIR 6 l'**autonomie**. Cette notion ne donne pas d'information directe sur le niveau de prise en charge nécessaire, qui peut être très hétérogène au sein même d'un degré de dépendance donné.

Les **institutions** prises en compte ici recouvrent les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** qui sont des maisons de retraite médicalisées, les résidences autonomie adossées à un Ehpad et les unités de soins de longue durée (USLD) qui sont des structures sanitaires dans des établissements de santé. Toutes les autres personnes âgées ne vivant pas en institution sont considérées comme vivant à domicile.

## 5. NUMERIQUE<sup>5</sup>

**Population couverte** : 60 ans et plus, avec les tranches d'âges intermédiaires.

**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes ; Haute-Loire, EPCL, pour quelques indicateurs sans croisement avec l'âge.

**Période** : 2019

**Source** : Insee, enquête TIC Ménages, recensement de la population 2018

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'usage numérique par la population : l'accès à internet à domicile, l'usage dans l'année, l'incapacité dans quatre domaines définis par Eurostat (cf. Encadré 10), les compétences numériques, l'usage quasi-quotidien, le taux d'illectronisme. Celui-ci concerne les personnes qui n'utilisent jamais internet et celles qui manquent de compétences numériques de base dans 4 domaines. Nous mettons ces indicateurs à disposition même s'ils ne croisent pas toujours département et âge. Quand l'information n'est que régionale, on peut faire l'hypothèse que les constats sont valables en département.

### Encadré 10 – Numérique : les 4 domaines de compétences sont définis selon Eurostat

- la recherche d'information (sur des produits et services marchands ou administratifs, etc.) ;
- la communication (envoyer ou recevoir des courriels, etc.) ;
- la résolution de problèmes (accéder à son compte bancaire par Internet, copier des fichiers, etc.) ;
- l'usage de logiciels (traitement de texte, etc.).

Les compétences dans ces quatre domaines sont définies à partir des usages déclarés, et non de la capacité à réaliser les usages. Il en est déduit un indicateur global de capacité numérique, qui se décline en quatre niveaux de maîtrise des outils numériques :

- l'illectronisme pour ceux qui n'ont aucune capacité numérique : ils ne se sont pas servis d'internet au cours des 12 derniers mois ou ne possèdent pas les compétences numériques de base ;
- la maîtrise élevée : usagers dont les compétences sont développées dans chaque domaine ;
- la maîtrise faible : au moins une incapacité dans un domaine ;
- la maîtrise : pas d'incapacité majeure.

(Source : Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes n°155, Décembre 2022).

Quel que soit l'âge, en 2018, l'ensemble des indicateurs mobilisés montrent une situation en matière d'usage numérique plus défavorable en Haute-Loire qu'en moyenne régionale ou que pour la moyenne de la France de province (Cf. Figure 49).

<sup>5</sup>Ce chapitre s'inspire largement de *Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes n°155, Décembre 2022*.

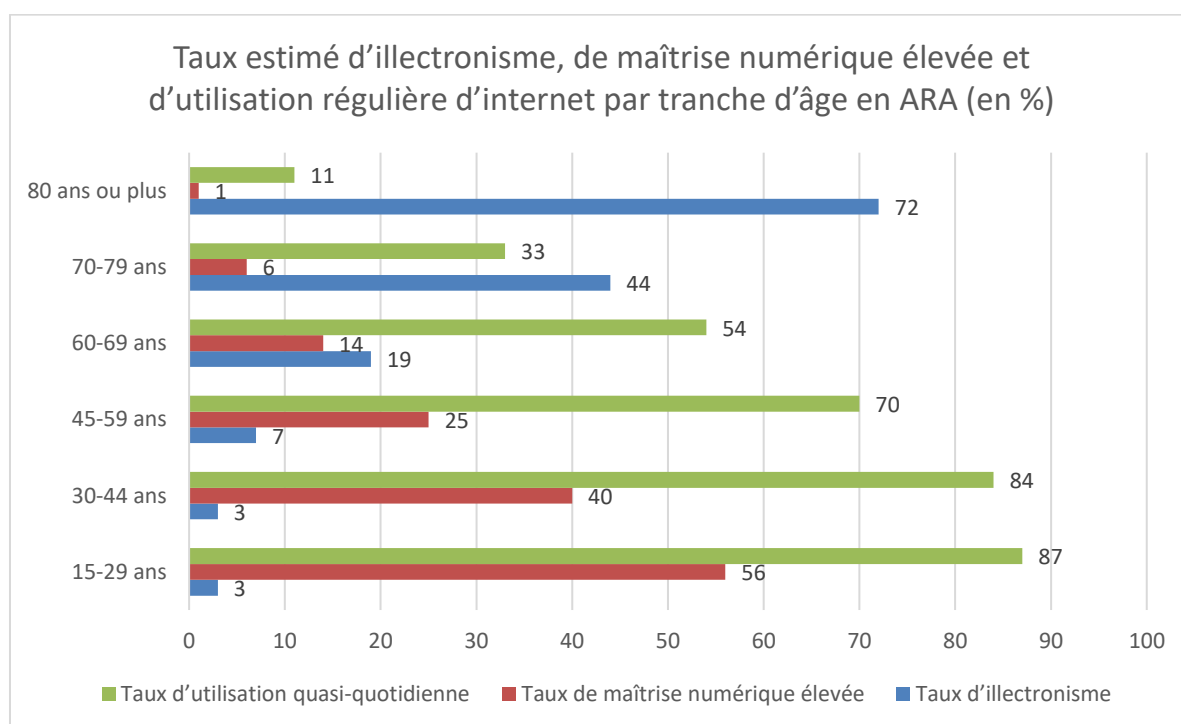
**Figure 49 - Caractéristique de l'usage du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes - Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018**

Département	Population âgée de 15 ans ou plus (en milliers)	Taux d'illectronisme (en %)	Pas d'accès internet à domicile (en %)	Pas d'usage dans l'année (en %)	Incapacité dans les quatre domaines (en %)	Compétences numériques élevées (en %)
Ain	519	14	10	13	1	29
Allier	286	22	16	20	2	22
Ardèche	273	19	14	18	2	24
Cantal	124	22	16	20	2	21
Drôme	420	17	12	15	2	26
Isère	1 023	14	10	13	1	32
Loire	626	19	14	17	2	25
Haute-Loire	190	19	14	18	2	24
Puy-de-Dôme	551	17	12	15	1	28
Rhône	1 507	13	9	12	1	36
Savoie	358	15	11	14	1	30
Haute-Savoie	659	13	9	12	1	32
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6 536</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
<b>France de province</b>	<b>43 419</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>27</b>

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Le taux d'illectronisme augmentent avec l'âge en région tandis que les taux de maîtrise numérique élevée ou d'utilisation quasi-quotidienne évoluent en sens inverse de l'âge (Cf. Figure 50).

**Figure 50 - Taux estimé d'illectronisme, de maîtrise numérique élevée et d'utilisation régulière d'internet par tranche d'âge en ARA (en %) - Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.**



Champ : individus de 15 ans ou plus.

Lecture : parmi les personnes de 15 à 29 ans, 3 % sont potentiellement en situation d'illectronisme, 56 % posséderaient une maîtrise numérique élevée et 87 % utiliseraient quasi-quotidiennement internet.

Le taux d'illectronisme en ARA concerne les moins diplômés, d'autant plus les personnes les plus âgées (Cf. Figure 51).

**Figure 51 - Taux d'illectronisme par âge et niveau de diplôme en Auvergne-Rhône-Alpes (en %) - Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.**

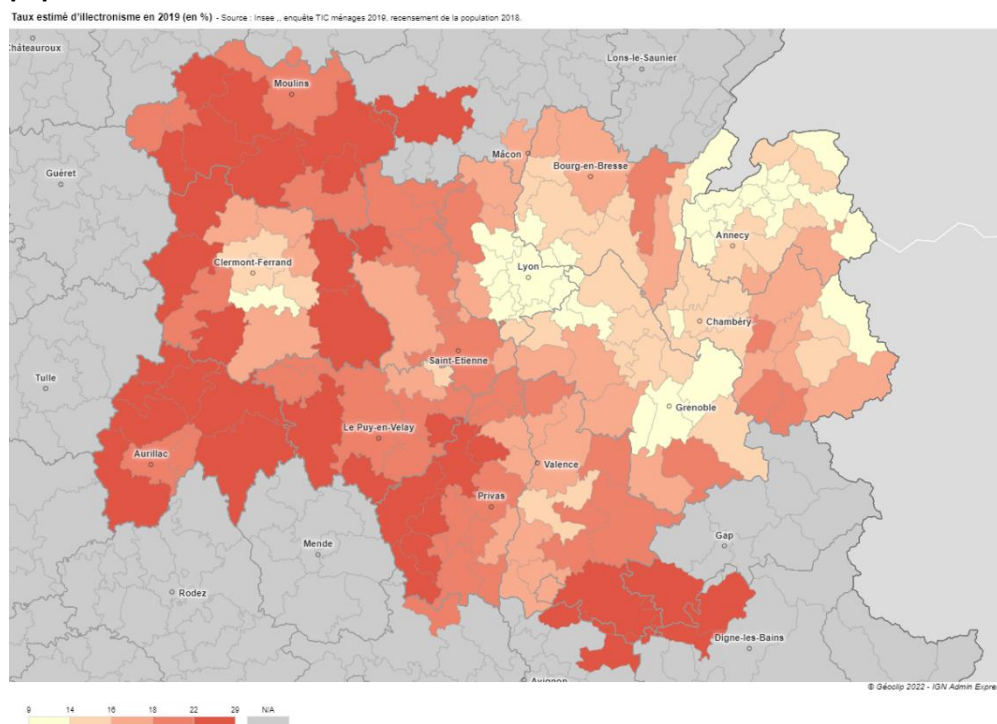
	Sans diplôme ou brevet	BEP-CAP	Baccalauréat	Diplôme du supérieur
15-29 ans	6	4	2	1
30-44 ans	9	4	2	1
45-59 ans	18	8	4	2
60-69 ans	33	19	9	6
70-79 ans	60	42	24	17
80 ans ou plus	81	66	48	38

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Lecture : 48 % des personnes de 80 ans ou plus titulaires du baccalauréat sont potentiellement en situation d'illectronisme.

Quel que soit l'âge, 10 des 11 EPCI de Haute-Loire présentent un taux d'illectronisme supérieur à la moyenne régionale, en particulier Les Rives du Haut-Allier, Le Haut-Lignon, Les pays de Cayres et de Pradelles, Le Pays de Montfaucon, Auzon Communautés, Brioude Sud Auvergne et Mézenc-Moire-Meygal. Le taux dans l'EPCI de Loire et Semène est le plus faible et même situé en deçà de la moyenne régionale (Cf. Figures 52 et 53).

**Figure 52 – Taux estimé d'illectronisme en 2018 par EPCI en Auvergne-Rhône-Alpes (en %) - Champ : individus de 15 ans ou plus. Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.**



**Figure 53 - Taux estimé d'illectronisme par EPCI en Haute-Loire - Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018 - Champ : individus de 15 ans ou plus.**

<b>Code EPCI</b>	<b>Libellé EPCI</b>	<b>Taux estimé d'illectronisme en 2019 (en %)</b>
200073393	Les Rives du Haut-Allier	27%
244301107	Le Haut-Lignon	25%
244301123	Les Pays de Cayres et de Pradelles	23%
244300307	Le Pays de Montfaucon	21%
244301099	Auzon Communauté	20%
200085728	Brioude Sud Auvergne	20%
200073401	Mézenc-Loire-Meygal	20%
244301016	Les Sucs	19%
200073419	Le Puy-en-Velay	19%
200073427	Marches du Velay-Rochebaron	17%
244301131	Loire et Semène	14%

## 6. PRECARITÉ ÉNERGETIQUE

**Population couverte** : 60 à 75 ans et + de 75 ans.

**Géographie** : Auvergne-Rhône-Alpes ; Haute-Loire ; EPCI

**Période** : 2015

**Source** : Insee, recensement 2016, fichiers Filosofi 2015, fichiers Fidéli 2015, enquête Phébus 2013 (SDES), Pegase 2015 (SDES)

Selon l'Insee, la précarité énergétique est la situation d'une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Elle est approchée ici par la vulnérabilité énergétique, mesurée par un taux de vulnérabilité énergétique (cf. Encadré 11).

Selon les dernières données disponibles (2015), en Haute-Loire, le taux moyen de vulnérabilité s'établissait en 2015 à 36%. Ce taux en Haute-Loire est, avec celui du Cantal, l'un des plus forts de la région (18,6% en moyenne régionale). Ce constat vaut également pour les personnes âgées de 60 à 65 ans (taux de 40%) et celles de plus de 75 ans (54%) contre respectivement 28% et 14% en moyenne régionale. Les personnes âgées sont par ailleurs les plus exposées à la vulnérabilité énergétique, en Haute-Loire comme ailleurs (cf. Figures 54, 55, 56).

**Figure 54 - Taux de vulnérabilité énergétique par tranche d'âge en 2015 pour Auvergne-Rhône-Alpes, la Haute-Loire et les EPCI ou EPCI regroupés\* qui concernent la Haute-Loire**

<i>L'âge des personnes de référence</i>	Moins de 30 ans	30 à 45 ans	60 à 75 ans	Plus de 75 ans
Région Auvergne-Rhône-Alpes	19,3%	12,7%	21,4%	29,7%
Haute-Loire	36,8%	26,0%	40,0%	54,3%
CC de la Montagne d'Ardèche +CC des Rives du Haut-Allier + CC Mézenc-Loire-Meygal+ CC des	46,1%	37,1%	51,4%	66,2%
CA du Puy-en-Velay	39,4%	28,5%	39,0%	52,6%
CC Marches du Velay-Rochebaron	29,2%	18,2%	32,9%	50,2%
CC Loire et Semène	29,3%	17,2%	31,7%	42,0%
CC de Brioude Sud Auvergne + CC Auzon Communauté	28,9%	20,5%	32,4%	40,7%
CC des Monts du Pilat + CC du Pays de Montfaucon+ CC des Sucs+CC du Haut-Lignon	41,2%	28,6%	44,3%	60,4%

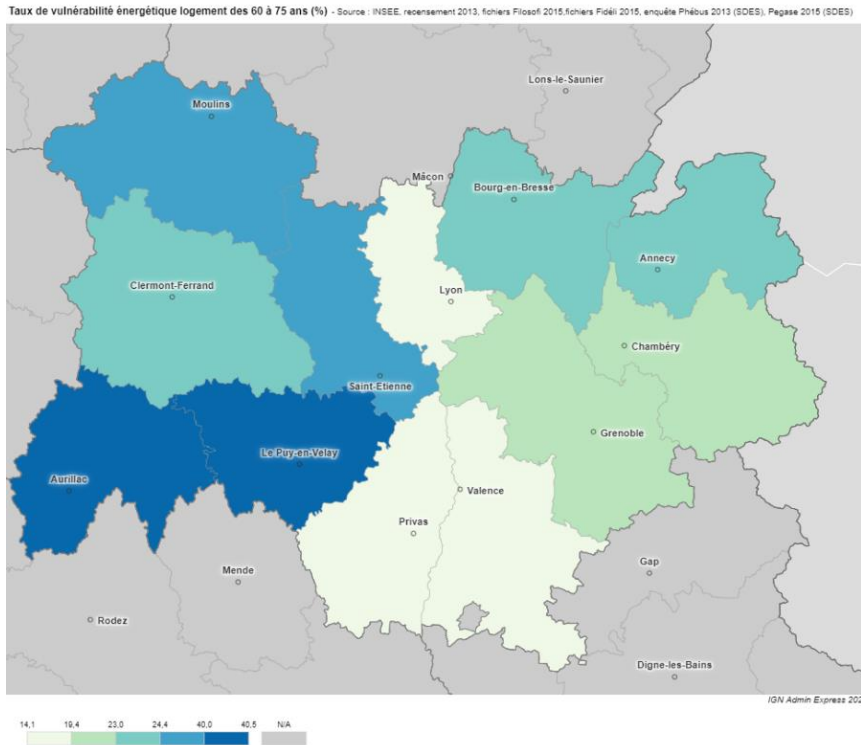
Sources : INSEE, recensement 2013, fichiers Filosofi 2015, fichiers Fidéli 2015, enquête Phébus 2013 (SDES), Pegase 2015 (SDES)

Mise en forme : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - CIDDAE/COS

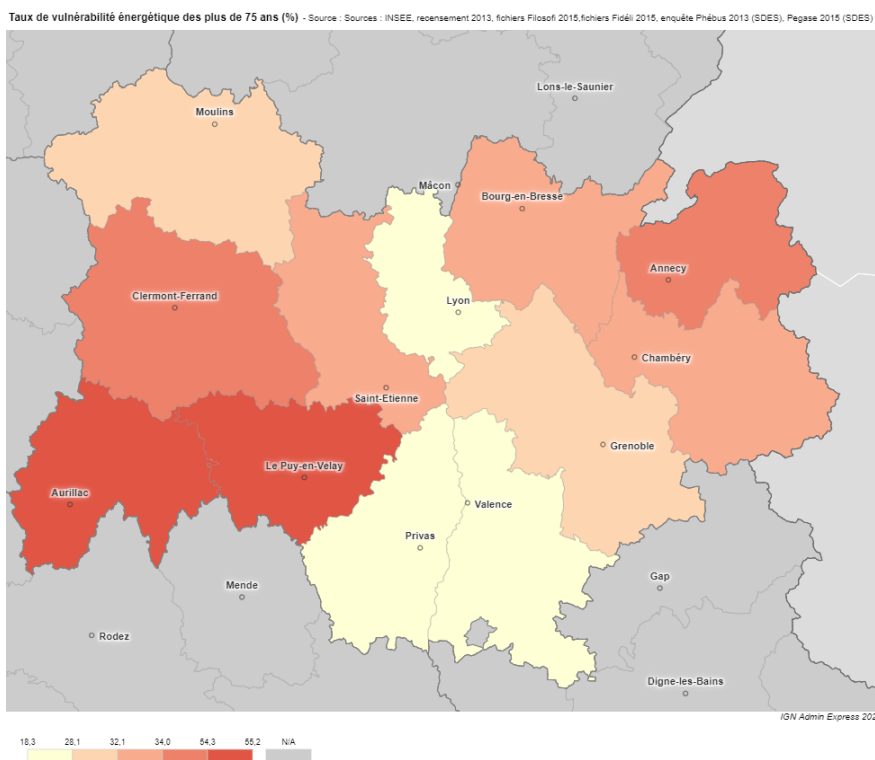
\*Les données sont extraites d'une coproduction Insee-DREAL, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 87 - Octobre 2019. Deux des trois regroupements d'EPCI proposés concernent la Haute-Loire et un autre département frontalier : la CC des Monts du Pilat dépend de la Loire et la CC de la Montagne d'Ardèche dépend de l'Ardèche.



**Figure 55 - Taux de vulnérabilité énergétique des 60-75 ans selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (en %) - Source : Insee, recensement 2016, fichiers Filosofi 2015, fichiers Fidéli 2015, enquête Phébus 2013 (SDES), Pegase 2015 (SDES)**

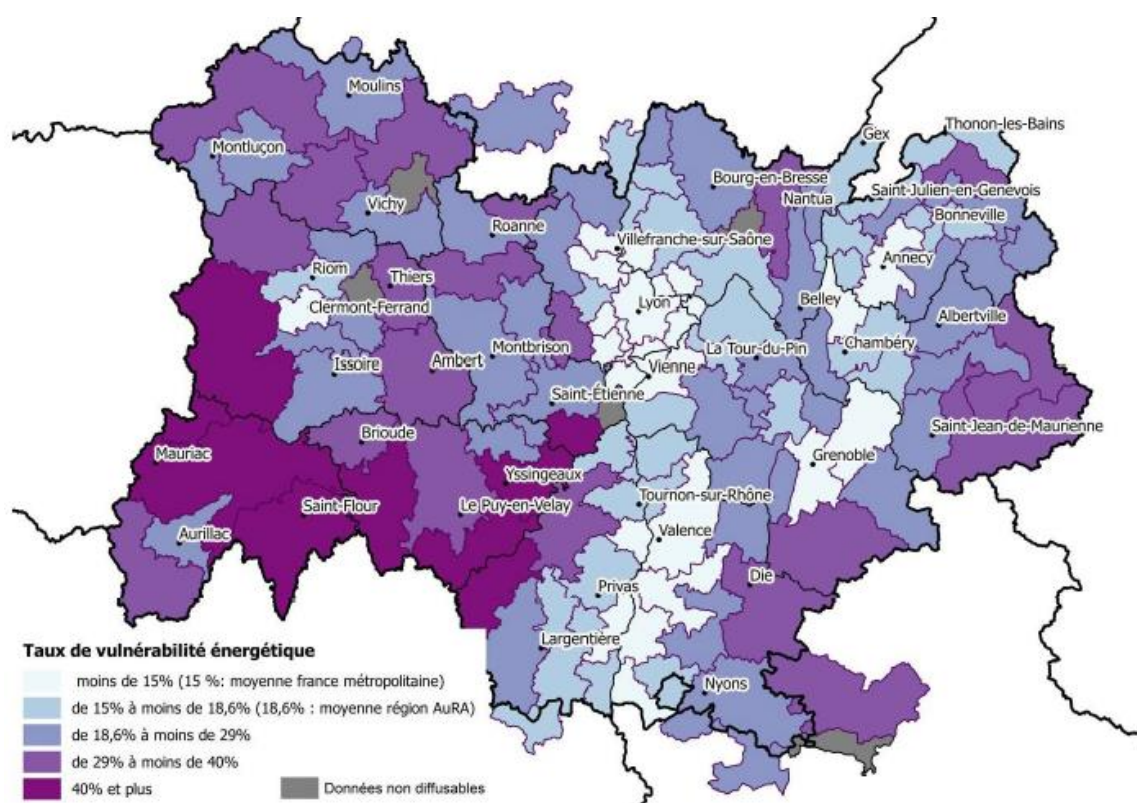


**Figure 56 - Taux de vulnérabilité énergétique des plus de 75 ans selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (en %) - Source : Insee, recensement 2016, fichiers Filosofi 2015, fichiers Fidéli 2015, enquête Phébus 2013 (SDES), Pegase 2015 (SDES)**



C'est dans le regroupement d'EPCI de la Montagne d'Ardèche, des Rives du Haut-Allier, Mézenc-Loire-Meygal, des pays de Cayres et de Pradelles et dans le regroupement des EPCI des Monts du Pilat, du Pays de Montfaucon, des Sucs et du Haut-Lignon que les taux sont les plus élevés (cf. Figure 57).

**Figure 57 – Taux de vulnérabilité énergétique par établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou regroupement d'EPCI – le zonage est celui des EPCI du 01/01/2019 – Sources : Insee, recensement 2016, fichiers Filosofi 2015, fichiers Fidéli 2015, enquête Phébus 2013 (SDES), Pegase 2015 (SDES)**



Carte issue de *Tableau de bord territorial de la vulnérabilité énergétique liée au logement en Auvergne-Rhône-Alpes – Les cahiers de la statistique – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, CIDDAE N° CS50, novembre 2019, p 7.*

Selon l'Insee, les territoires de l'ouest de la région, dont la Haute-Loire, « ont une part de ménages vulnérables importantes, supérieure à 20%. Elle s'explique par la concomitance de dépenses énergétiques plus fortes et de revenus plus faibles »<sup>6</sup>. La Haute-Loire est, en outre, un département caractérisé par la présence de zones d'altitude (le Massif central essentiellement dans la moitié sud-ouest), plus froides, générant des dépenses d'énergie plus lourdes. Mais aussi, la Haute-Loire est un département plutôt rural : or, « c'est en dehors des aires urbaines que le risque pour un ménage d'être vulnérable est le plus élevé. En effet, plus on s'éloigne du cœur des agglomérations, plus la part de ménages vulnérables est forte. (...) Dans les communes hors influence des aires urbaines, la plus forte vulnérabilité s'explique davantage par des dépenses énergétiques estimées plus élevées »<sup>7</sup>, plutôt que par de faibles revenus, comme dans les pôles urbains. Les habitats en campagne sont également plus

<sup>6</sup> Près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement, *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 87* - Octobre 2019, p 2.

<sup>7</sup> Ibid. pp 2, 3.

anciens, moins bien isolés. Enfin, les ménages vulnérables vivent plutôt dans des logements de plus grandes tailles, plus difficiles à chauffer : près de 70% des ménages – tous âges confondus - vivent dans un logement principal d'au moins 80 m<sup>2</sup> dans le département contre 55% en moyenne régionale. Le chauffage de tels logements était plus onéreux en 2015, avec le recours plus fréquent au fioul en Haute-Loire plutôt qu'au gaz de ville.

#### **Encadré 11**

**Le taux de vulnérabilité énergétique** est le rapport du nombre de ménages « vulnérables logement » à l'ensemble des ménages d'une zone donnée. Le seuil de vulnérabilité énergétique est déterminé par le taux d'effort énergétique (TEE), qui rapporte les dépenses énergétiques estimées d'un ménage à son revenu disponible. Par convention, le seuil de vulnérabilité est fixé à 8,18 %, soit le double du taux d'effort énergétique médian national. (Extrait de *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 87* - Octobre 2019).

## **BIBLIOGRAPHIE**

Des seniors dépendants de plus en plus nombreux d'ici 2050, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°86, octobre 2019

Près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement, *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 87* - Octobre 2019

Un million d'habitants serait concerné par l'illectronisme, *Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes n°155*, Décembre 2022

En France, une personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée en 2021, Marie Rey, *Etudes et résultats n°1254*, DREES, février 2023

Tableau de bord territorial de la vulnérabilité énergétique liée au logement en Auvergne-Rhône-Alpes – *Les cahiers de la statistique – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, CIDDAE N° CS50*, novembre 2019

221 900 habitants en Haute-Loire à l'horizon 2070, Insee Flash Auvergne Rhône-Alpes, n°122- Janvier 2023

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Banque de France, le surendettement des ménage, enquête typologique 2022

CREDOC, baromètre numérique, édition 2022, enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française

DREES, Les disparités d'APA à domicile entre départements, Les dossiers de la DREES n°37, juillet 2019

DREES, En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021, Etudes et résultats n°1254, février 2023

DREES, Fiche 17, Les établissements d'hébergement pour les personnes âgées, in *L'aide sociale et l'action sociales en Franche*, édition 2020, p 109

DREES, Un nouvel indicateur pour mesurer l'accessibilité géographique aux structures médico-sociales destinées aux personnes âgées, les dossiers de la DREES n°88, décembre 2021

Mordier Bénédicte, L'accès des seniors aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : vers une plus grande démocratisation, Editions Caisse nationale d'assurance vieillesse, in *Retraite et société* 2016/3 (n°75), p 99-114

ONPE, tableau de bord de la précarité énergétique, édition septembre 2022

## **Dernières publications**

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>

### **Etudes**

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022 – Didier Graff – Octobre 2023

Eléments sur les personnes en situation de handicap dans le Rhône – JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Temps partiel, contrat court : travailler et gagner moins que le SMIC, DECORME Hélène (INSEE), LECROART Aude (INSEE), INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°166, juillet 2023

Les pratiques des comités sociaux et économiques d’Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

L’évolution de l’apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022  
Les tensions sur le marché du travail en 2021 – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi), VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juillet 2022

Près de 3 millions de personnes ressentent des soucis financiers à l’aube de la crise financière, AUDE Johanne, BIANCO Emma (INSEE) en partenariat avec GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), juin 2022

### **Chiffres clés :**

Demande d’emploi régionale et départementale, 2ème trimestre 2023, DREETS ARA –Pôle emploi, juillet 2023

Taux de chômage régional et départemental au 1er trimestre 2023 – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, juillet 2023

Emploi salarié régional et départemental au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, juillet 2023

Note de conjoncture régionale, 1<sup>er</sup> trimestre 2023, DREETS ARA, juin 2023



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

Directrice de la publication : Isabelle Notter

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne-Rhône-Alpes

Service Étude, Statistique, Évaluation (SESE)

Etude réalisée par Sabine Guillaume et Christine Jakse

N°ISBN : 978-2-11-172560-7

Tour Swisslife – 1, Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>